



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 18– 2011

Séance

du mercredi 14 décembre 2011

Présidence : André Burri, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un suppléant
3. Questions orales
4. Election de deux membres, éventuellement de remplaçants, de la commission de gestion et des finances
5. Election d'un remplaçant de la commission de l'économie
6. Election d'un remplaçant de la commission de la santé
8. Election d'un juge suppléant au Tribunal de première instance
9. Motion interne no 105
Plus de transparence dans les votes du Parlement. Damien Lachat (UDC)
29. Promesse solennelle d'une juge suppléante au Tribunal de première instance
10. Interpellation no 784 (*Réponse*)
Vers une nouvelle organisation structurelle et administrative du Canton ? Géraldine Beuchat (PCSI)
11. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2012-2016
12. Arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'année 2012

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

Le président : Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs,

je déclare ouverte la session parlementaire du 14 décembre 2011 et débute par le point 1 de l'ordre du jour : les communications.

Je vous informe, qu'en date du mercredi 7 décembre, Monsieur le secrétaire du Parlement Jean-Baptiste Maître et votre président ont, sur invitation du président Jean-Charles Luperto du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, participé à la séance solennelle commémorant le 40^e anniversaire de l'installation du Parlement de la Communauté française. Monsieur le secrétaire général de la Francophonie, Abou Diouf, était également présent. Une belle fête encore rehaussée par l'annonce de la constitution, après 541 jours de vacance, du nouveau Gouvernement de Belgique avec le futur premier ministre Elio di Rupo, un frère francophone. Nous souhaitons beaucoup de succès à nos collègues francophones de Belgique.

Concernant l'ordre du jour, je vous rappelle que les points qui ne seront pas traités aujourd'hui le seront en date du vendredi 16 décembre suite aux élections du Parlement et du Gouvernement.

Je vous informe également que, sur demande du groupe socialiste, nous avons accédé à la demande de report du point 7 de l'ordre du jour. Il n'y aura donc pas d'élection d'un juge suppléant au Tribunal cantonal et ce faute de candidat annoncé.

Le point 8 de l'ordre du jour, l'élection d'un juge suppléant au Tribunal de première instance, est quant à lui maintenu et, après l'annonce des résultats de l'élection, il sera immédiatement procédé à la promesse solennelle de la personne élue à ce poste. Ceci par économie de procédure, comme aiment à dire les juristes.

A noter encore qu'au point 26 de l'ordre du jour, l'interpellation no 785 «Quelle structure juridique pour EFEJ ?» a été définitivement retirée par son auteur, Monsieur le député Vincent Wermeille.

Je vous rappelle aussi – ceci est important – que les propositions au sujet de la planification financière ou du budget, qui n'ont pas été discutées en commission, doivent faire l'objet d'une inscription auprès du secrétaire du Parlement.

Et je vous prie de le faire le plus rapidement possible, par exemple durant les questions orales.

Je répète que les points qui ne seront pas traités aujourd'hui le seront donc le vendredi 16 décembre 2011, après les élections (points 27 et 28). En fin de séance du 16 décembre, je vais également vous adresser quelques mots pour clore mon année de présidence.

Et, pour terminer, il ne nous faudra pas oublier de rester attentif tout au long de nos débats malgré les élections qui se déroulent pour l'élection du Conseil fédéral.

Ceci dit, nous pouvons passer au point 2 de l'ordre du jour, qui est la promesse solennelle d'un député.

2. Promesse solennelle d'un suppléant

Le président : Monsieur Jâmes Frein, je vous prie de venir à la tribune. Je vais vous lire l'arrêté, ensuite la promesse. Voici l'arrêté portant élection de la députée Lucienne Merguin Rossé et du suppléant Jâmes Frein : «Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, au vu des dispositions légales, arrête : article premier : A la suite de la démission de Pierre-Alain Fridez, député, Fontenais, le Gouvernement constate que Mme Lucienne Merguin Rossé, suppléante, Chevenez, est élue députée du district de Porrentruy; M. Jâmes Frein, Montignez, est élu suppléant du district de Porrentruy».

Je vais maintenant vous lire la promesse : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge». Monsieur Jâmes Frein?

M. Jâmes Frein (PS) : Je le promets.

Le président : Merci Monsieur le Député. Je vous salue beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre fonction. *(Applaudissements.)*

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, les questions orales.

3. Questions orales

Contrôle du respect des règles de la branche par les adjudicataires de l'Etat

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : «Un pur scandale !» C'est l'expression qui a été utilisée lorsque le syndicat UNIA a découvert que des ouvriers polonais travaillaient pour 10 euros de l'heure sur un chantier à Porrentruy ! Travaux, qui plus est, subventionnés par l'Etat.

C'est effectivement scandaleux car il s'agit d'une sous-enchère inacceptable, une sorte d'esclavagisme moderne. Scandaleux également en termes de concurrence envers les entreprises qui, elles, respectent en tous points les conventions collectives de travail. Cette affaire montre à quel point il est complexe d'agir contre les faux indépendants.

Dans un sens, nous pouvons penser qu'il y a des contrôles efficaces qui se font. Mais cela veut également dire qu'il y a des dysfonctionnements en aval, lors de l'adjudication !

A la même période, une affaire similaire a éclaté, où le maître d'œuvre n'était autre que la Confédération ! D'où ma question :

Lorsque le Canton est le maître d'œuvre, comment contrôle-t-il que les affirmations faites sur l'honneur lors de la mise au concours sont effectivement acceptées et respectées par l'adjudicataire ? Je ne parle pas ici du contrôle du paiement de l'impôt ou autres informations de ce type déjà connues par l'Etat, mais si les conventions collectives sont respectées.

Et si des sous-traitants sont engagés et ne respectent pas les conventions, que se passe-t-il ?

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Equipement : Je réponds bien volontiers à la question, après un bref conciliabule d'urgence avec mon collègue, considérant que la question s'adresse à l'Etat en tant qu'il est le maître d'œuvre d'un certain nombre de chantiers. Il ne s'agit donc pas d'une question de portée générale sur la problématique en question. Je vais néanmoins répondre de la manière la plus complète possible, je l'espère.

Comment cela se passe-t-il lorsque l'Etat commande des travaux pour un chantier, que ce soit une route, un bâtiment ou diverses installations collectives ? Tout ceci débute par un appel d'offres et c'est très précisément dans cet appel d'offres que figure la référence à la nécessité, pour le soumissionnaire qui entend obtenir la commande ou le contrat, d'être affilié à une convention collective ou, à tout le moins, à un contrat-type de travail. Ce qui ne nous pose, la plupart du temps, pas de problème puisque nous avons, en règle générale, affaire à des entreprises suisses. Quand on parle convention collective, c'est une culture commune, c'est un cadre qui leur est connu.

S'il s'agissait d'une entreprise étrangère – et je dois dire que, sur ce plan-là, l'Etat, en tant que maître d'œuvre, a une expérience extrêmement minime (en règle générale, ces dernières années, nous avons vu les adjudications exclusivement faites pour des entreprises suisses quand ce n'est pas local) – mais lorsqu'il s'agit d'attribuer un travail à une entreprise étrangère, l'appel d'offres implique que cette entreprise s'engage, sur l'honneur, à respecter les règles en vigueur dans la branche et dans le lieu considéré.

Comment ça se passe ensuite ? D'une façon générale, lorsque l'entreprise principale qui a obtenu le marché exerce ensuite son activité pour réaliser l'objet, les contacts fréquents, pour ne pas dire très étroits, que l'Etat, par ses mandataires, a avec l'entreprise permettent de connaître la situation. Et, en cas de doute ou lorsqu'éventuellement nous pourrions avoir été informés par un tiers, en particulier un travailleur, et bien, dans ce cas-là, nous envisageons tout d'abord la chose de concert avec l'entreprise pour voir de quel problème il s'agit, s'il y avait un problème de ce type-là. Et si le doute subsiste ou si une attitude non conforme à ce cadre juridique très strict est décelée, la commission paritaire est saisie. Et il arrive qu'elle soit saisie par l'Etat. Il arrive aussi qu'elle soit saisie par un syndicat, à la demande de tel ou tel travailleur.

La question est un petit peu plus difficile à apprécier lorsque l'on est en présence de sous-traitants. Alors, là aussi, les contrats prévoient qu'en général la sous-traitance est autorisée mais que celle-ci doit être annoncée au maître d'œuvre; en clair, annoncée à l'Etat. On doit nous dire qui

est le sous-traitant, quelles sont les conditions de la sous-traitance et, là également, une fois cette information faite, la surveillance s'étend, soit directement par l'Etat, soit par les organes dont j'ai parlé tout à l'heure, en clair la commission paritaire, pour s'assurer du bon respect des règles applicables en la matière. Et, dans un cas récent qui n'était pourtant pas un chantier de l'Etat, il faut savoir que c'est à la demande aussi des organes de l'Etat que le contrôle a été effectué, et a notamment permis de déceler ces conditions de travail extrêmement précaires, inacceptables moralement et insoutenables juridiquement.

Donc, nous pensons par là avoir les outils nécessaires, dans un cadre et avec des partenaires bien connus, ce qui n'enlève rien au fait que l'Etat marque toute sa vigilance envers cette problématique et se tient prêt à agir. D'ailleurs, quand il a fallu le faire, il le fait il continuera de le faire.

Une dernière note à ce sujet : les commissions relatives à l'introduction des accords bilatéraux permettent aussi de mener un contrôle par ce biais-là, de sorte que le cadre institutionnel dans lequel ceci se déroule nous paraît offrir les conditions minimales nécessaires.

Le président : Il s'agit de conclure, Monsieur le Ministre !

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : La SIA révisé également sa norme 118 et les grandes discussions ont lieu entre partenaires sociaux autour de la responsabilité s'agissant de cette affaire : est-elle du ressort de l'entrepreneur principal ? Ne devrait-elle pas lui être transférée à titre principal de sorte qu'on ne puisse plus déléguer ensuite à des sous-traitants pour dire «c'est leur affaire, nous ne savions pas» ? Le débat en est là aujourd'hui. La suite au prochain numéro.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : Je suis satisfaite.

Projet Venky's à Bassecourt

M. Damien Lachat (UDC) : Fin septembre 2010, l'entreprise Venky's publiait sa demande de permis dans le Journal officiel. En mars de cette année, les travaux commençaient sur le site de Bassecourt. Le bâtiment était prévu sur deux étages avec, au rez-de-chaussée, la production et, au premier étage, des unités de recherche et développement.

Discours, flonflons, poignées de main, vidéo sur «YouTube» sont de mise et la promesse du début de la production est lancée pour mi-2012.

Seulement, entretemps, plusieurs revers sont à constater. La construction a été stoppée avec moins de la moitié du gros œuvre terminée. Il y a un mois, Venky's a liquidé sa holding, seulement huit mois après sa création. Bideco, une autre entreprise partie prenante du projet, a réduit son capital-actions de 1 million à 200'000 francs il y a quelques temps. Ces indices ne sont pas sans rappeler les prémisses d'un autre projet d'implantation bancaire, l'affaire Crown Forex.

Il est donc pour moi surprenant de constater dans quel optimisme baigne le Service de l'économie, malgré ces faits.

Ma question au Gouvernement est donc simple : s'il s'avérait que les travaux ne reprennent pas ou ne soient jamais terminés, le Canton va-t-il prendre à sa charge les coûts de démolition et de réhabilitation du site pour que la

commune de Bassecourt puisse le réutiliser pour des projets viables ?

M. Michel Probst, ministre de l'Économie : Effectivement, Monsieur le Député, tout ce qui concerne l'économie, en particulier les implantations qui nous proviennent de l'étranger, suppose quelques risques. Vous savez très bien que ce dossier émane de la promotion conjointe que nous avons avec BaselArea. BaselArea qui avait souhaité, à l'époque, créé un événement autour de cela. D'ailleurs, si vous avez eu l'occasion de lire le dernier rapport de cet organisme économique, on en parle à répétition reprises.

Selon les informations en notre possession, puisque ce n'est pas seulement la Promotion économique cantonale qui s'occupe du dossier mais c'est BaselArea en tant que tel, en relation avec le Bureau du développement économique, en particulier en ce qui concerne la promotion exogène, ce projet est toujours à l'étude. C'est vrai qu'il a rencontré certains soubresauts. Les Indiens qui souhaitaient et qui souhaitent toujours, semble-t-il, venir dans le canton du Jura se sont adressés à une entreprise de Zurich. Cette dernière a calculé les différents coûts liés à la construction voulue par Venky's. Ils se sont avérés beaucoup plus onéreux que ce qui était prévu au départ. Cela induit que ces montants beaucoup plus élevés ne peuvent pas être libérés par la banque indienne, selon des critères définis dans ce pays.

Aujourd'hui, il y a une recherche de partenaires en cours, qui vise d'autres créneaux encore.

Je peux également vous dire que, pas plus tard que lundi, j'ai fait encore le point sur différents dossiers économiques, à Bâle, avec nos collègues Christophe Brutschin et Peter Zwick, responsables des départements de l'économie de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Ils attendent aussi que quelque chose se passe. Il y a eu différents changements à BaselArea. Le directeur est devenu le directeur de la Chambre de commerce de Bâle et une personne qui s'occupait du dossier est tombée malade.

Aujourd'hui, rien ne porte à croire que tout s'arrête mais, effectivement, comme vous, nous sommes dubitatifs. J'ai encore écrit à BaselArea, qui m'a répondu dans ce sens.

Nous allons évidemment aussi informer la commune de Bassecourt. Quoi qu'il en soit, vous savez qu'il y a des demandes s'agissant de terrains. Nous allons faire, le cas échéant, la promotion de cette zone-là aussi. Mais je dis bien le cas échéant puisque le dossier n'est pas encore fermé, selon les indications que je vous donne.

M. Damien Lachat (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

Obligation maintenue de construire des abris antiatomiques et conséquences pour les communes

M. Michel Choffat (PDC) : Le 30 novembre dernier, le Conseil fédéral a approuvé des modifications légales relatives aux contributions de remplacement lors de la libération de construire un abri PC. Jusqu'à ces jours, les dispenses de construire un abri PC avaient pour conséquence que le maître d'ouvrage devait verser, à la commune, une contribution de plusieurs milliers de francs par maison d'habitation.

Dès le 1^{er} janvier 2012, les communes ne percevront plus rien mais la contribution de remplacement sera facturée directement au requérant par le Service cantonal de la pro-

tection de la population.

Dès lors, la décision du Conseil fédéral du 30 novembre 2011 et applicable dès le 1^{er} janvier 2012, avec une information aux communes le 6 décembre, respecte-t-elle les délais légaux ?

De plus, le Canton – qui sera le principal bénéficiaire du diktat fédéral – est-il prêt à différer d'une année l'application de cette ordonnance ?

M. Charles Juillard, ministre : Monsieur le député Choffat, une toute petite précision : il ne s'agit pas d'une ordonnance du Conseil fédéral mais simplement de l'entrée en vigueur d'une loi, d'une modification de loi qui a été votée par le Parlement l'été dernier.

Or, vous vous souvenez que c'était suite à une intervention d'un ancien conseiller national jurassien, qui demandait qu'on supprime l'obligation de construire des abris de protection civile, et que, dans un premier temps, le Conseil national avait accepté de renoncer à la construction de ces abris. Et puis, les accidents chimiques et notamment nucléaires du Japon sont passés par là et, quinze jours après, le Conseil national changeait d'avis et il maintenait l'obligation de construire des abris de protection civile mais des abris de protection civile dans des conditions plus draconiennes. C'est-à-dire qu'à partir de l'année prochaine, effectivement, il s'agira de construire des abris de protection civile uniquement pour tout ce qui est bâtiment public, respectivement bâtiment privé qui se compose de plus de trente-huit pièces. Donc, vous voyez que ce sont déjà des petits locatifs et non plus simplement des maisons familiales. De telle sorte que les montants qui seront encaissés au titre de contribution de remplacement seront bien moins importants que par le passé et il est vrai que la loi, à ce moment-là, a été modifiée pour dire que c'était aux cantons de l'encaisser. Pourquoi ? Pour contribuer plutôt à la construction d'abris publics plutôt que d'abris privés et aussi pour soutenir l'assainissement d'un certain nombre d'abris privés.

La loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier de l'année prochaine. Dès que les cantons ont eu connaissance, et c'est notre cas, très tardivement, lorsque le Conseil fédéral a effectivement décidé l'entrée en vigueur pour le 1^{er} janvier 2012, nous avons informé les communes de cette situation.

Je tiens quand même ici à préciser que les contributions de remplacement qui ont été facturées et encaissées jusqu'à aujourd'hui par les communes leur restent acquises. Et, globalement, sur l'ensemble du Canton, c'est encore une masse de 10 millions de francs environ qui sont à disposition des communes. Donc, voyez qu'il ne s'agit pas de les spolier ou de les démunir de quoi que ce soit. Ici, nous prenons acte d'une modification de la législation fédérale et nous n'avons aucune base légale pour y déroger.

Toutefois, cette question sera examinée. Vous savez qu'il y a un groupe de travail qui planche sur une réorganisation de la protection civile sur le plan cantonal. Vous avez été particulièrement informé en tant que maire d'une commune puisque nous avons présenté le projet, du moins l'avant-projet, l'idée même de réformer tout cela lors d'une assemblée de l'Association jurassienne des communes à Bassecourt. Et l'Association jurassienne des communes a délégué deux de ses représentants dans ce groupe de travail pour élaborer une nouvelle structure et une nouvelle loi sur la protection civile dans ce Canton. Il s'agira, à ce moment-là, de mettre en place les dispositions légales qui per-

mettront de régler ou pas cette problématique.

M. Michel Choffat (PDC) : Je ne suis pas satisfait.

Point de la situation suite à la réduction des rentrées financières de la BNS et de la RPT

Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS) : Les mauvaises nouvelles se multiplient sur le front des recettes pour le canton du Jura en provenance de la Confédération.

Qu'il s'agisse de la probable réduction de la part au bénéfice de la Banque nationale ou de la baisse de la progression des recettes fédérales émanant de la péréquation financière, nous nous inquiétons de la capacité du canton du Jura de préserver les perspectives financières annoncées et dont nous traiterons prochainement.

Le Gouvernement peut-il faire le point en fonction des dernières informations en sa possession ? Que ce soit sous l'angle de la fiscalité dont il ne semble pas souhaiter ouvrir le dossier ou de celui du maintien des prestations publiques. Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Je pensais aborder cette question au point suivant ou à l'un des points suivants de l'ordre du jour, lorsque nous traiterons des plans financiers et du budget, mais puisque vous souhaitez d'ores et déjà des informations, j'essaierai d'être concis pour vous donner davantage d'explications tout à l'heure.

Vous avez raison, Madame la Députée, nous avons constaté avec regret que les montants qui étaient initialement prévus et sur lesquels nous avons établi notre programme de législature, montants venant en particulier de la BNS et de la RPT, n'étaient pas aussi importants que ceux que nous avions souhaités.

Alors, nous avons intégré dans le budget 2012 ces deux éléments, ce qui fait que nous nous retrouvons avec un budget, à ce stade, déficitaire à hauteur de 3,2 millions. Nous verrons ce qu'en fera le Parlement tout à l'heure.

Dans ce cadre-là, je ne sais pas sur quoi vous vous basez pour dire que le Gouvernement ne souhaite pas ouvrir le dossier de la fiscalité. Le Gouvernement n'a, à ce stade, pas renoncé à cela. Il a simplement dit qu'il avait d'autres chats à fouetter dans l'immédiat et qu'il reprendrait ce dossier prochainement mais que, de toute façon, ce n'était pas possible de le faire pour le 1^{er} janvier 2012, ce qui nous laisse une toute petite marge de manœuvre.

Mais il est vrai qu'en fonction des éclairages que nous aurons à nouveau, il s'agira de faire une nouvelle appréciation de la situation. Mais je dois très honnêtement vous dire que si ces perspectives financières devaient continuer de s'assombrir, tel que nous pouvons peut-être le présager ou le constater, il s'agira à ce moment-là de rouvrir la totalité des dossiers que le Gouvernement souhaitait inscrire dans son programme de législature et pas seulement la fiscalité. Il y a d'autres investissements, il y a d'autres prestations qu'il faudra peut-être remettre sur le tapis. Mais cela tout à fait indépendamment de procéder à une baisse fiscale ou pas. Et, ici, vous avez vu, dans le cadre du budget 2012, qu'on ne touche pas aux prestations à ce stade mais je ne peux pas exclure que, baisse fiscale ou pas, nous ne devions pas remettre sur le tapis la problématique des prestations si les perspectives financières devaient se dégrader pour les années à venir.

Mme Maria Lorenzo-Fleury (PS) : Je suis satisfaite.

Conditions de travail sur le chantier de la maison Turberg et contrôles effectués par l'Etat

M. Alain Lachat (PLR) : Ma question orale tournait dans le même sens que celle de Madame Beuchat mais il me manque un élément de réponse concernant l'affaire de la maison Turberg. J'ai bien compris la réponse du Gouvernement mais, moi, j'ai encore une question qui m'aidera à comprendre un petit peu ce dossier. J'ai compris que l'Etat a été critiqué dans ce dossier, ce qui a été clair. J'aimerais savoir si le Gouvernement peut me renseigner sur l'implication du Service des arts et métiers et les conséquences, à mon avis législatives et prévisibles, sur ce dossier. Pour moi, il me manque un élément dans ce dossier. Merci.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Effectivement, la réponse avait un caractère beaucoup plus général tout à l'heure. Ici, je vais porter l'accent sur l'action des Arts et métiers.

Considérant la profusion des informations autour de ce dossier, il convient de préciser ici, en réponse à votre question, plusieurs éléments.

En date du 9 novembre, le Service des arts et métiers et du travail a spontanément – je dis bien spontanément – envoyé le contrôleur des chantiers à la maison Turberg à Porrentruy. Le lendemain déjà, ce dernier envoyait son rapport de contrôle à la commission paritaire concernée, en mentionnant clairement l'urgence de la situation. Et j'aimerais ici rappeler que, lorsque des problèmes liés aux salaires sont rencontrés dans un secteur couvert par une convention collective de travail, c'est à la commission paritaire concernée d'agir conformément aux dispositions légales.

Le 1^{er} décembre, alors que la commission paritaire adressait une lettre recommandée à l'entreprise polonaise en lui demandant de répondre à différentes questions en relation avec les conditions de travail dont on a parlé tout à l'heure, en parallèle, le syndicat investissait le chantier et convoquait la presse.

Contrairement, Monsieur le Député, aux informations diffusées dans la presse, les annonces des travailleurs concernés avaient déjà fait l'objet d'une vérification du Service des arts et métiers. Il s'agissait d'une entreprise avec des travailleurs et non de faux indépendants, comme cela a été dit à maintes reprises.

Je rappelle – le président du Gouvernement en a fait mention tout à l'heure – que la Pologne fait partie des pays intégrés à l'Europe depuis le mois de mai 2011. Ainsi, dans le cadre des moyens d'intervention légaux mis à disposition, de tels cas ont déjà été mis en lumière. Les contrôles ont abouti à des adaptations salariales nécessaires – évidemment nécessaires parce que c'est absolument anormal – et parfois, une interdiction de travailler en Suisse a été prononcée. Il en aurait été de même et il en sera de même si cette entreprise est à nouveau intéressée à revenir sur territoire cantonal.

Donc, Monsieur le Député, l'Etat applique la législation actuelle avec toute la rigueur possible.

Ensuite s'agissant des bases légales, la loi sur les travailleurs détachés est actuellement en révision au niveau fédéral et, dans ce contexte, le Gouvernement jurassien a mis en évidence dans la consultation la question des pseudos

indépendants, en insistant sur la possibilité d'arrêter les travaux rapidement lors de constats d'irrégularités car la législation fédérale actuelle n'autorise pas l'autorité de contrôle à faire cesser un chantier en raison d'un constat de dumping salarial. Nous avons fait cette remarque car nous considérons qu'il faut être plus strict en la matière.

En résumé, l'Etat jurassien, par le Service des arts et métiers et du travail, a été le déclencheur du dossier. L'Etat est partenaire des commissions paritaires du bâtiment. Il finance, je tiens à le rappeler, le contrôleur à hauteur de 50'000 francs par année. Et l'Etat jurassien applique avec toute la rigueur nécessaire la législation en vigueur et il s'implique dans les améliorations à apporter au niveau fédéral car il y a à faire en la matière.

M. Alain Lachat (PLR) : Je suis partiellement satisfait.

Absence d'un projet voté par le Parlement dans la planification financière des investissements

M. Pierre-Olivier Cattin (PCSI) : Je souhaite recevoir de votre part une précision sur l'avenir de projets et leur financement.

Le Parlement jurassien a accepté par voie de motion, le mois dernier, la création d'un nouvel hôpital de jour pour les soins psychiatriques des enfants. Or, ce projet avait été retiré lors de la rédaction finale du plan financier pour la législature 2012-2016 et le Gouvernement ne l'a pas réinscrit après le vote du Parlement dans la version qui sera votée ce jour.

J'aimerais savoir : l'absence d'un projet voté par le parlement dans le plan financier condamne-t-il sa réalisation ? Comment le Gouvernement pense-t-il se donner les moyens de réaliser ce projet ? Je vous remercie de votre réponse.

M. Michel Thentz, ministre de la Santé : Monsieur le Député, le débat sur le budget a lieu dans une demi-heure. Je propose qu'on y réponde à ce moment-là.

M. Pierre-Olivier Cattin (PCSI) : Je ne suis pas satisfait.

Le président : Question orale suivante, Monsieur le député Jâmes Frein.

M. Jâmes Frein (PS) (de sa place) : Je retire ma question Monsieur le Président.

Contributions de remplacement à l'obligation de construire un abri encaissées par l'Etat

M. Gabriel Schenk (PLR) : J'ai également une question concernant les contributions de remplacement lors de la libération de construire un abri. J'avais cependant une question précise à laquelle j'aurais voulu que le ministre Charles Juillard réponde.

Effectivement, les communes du canton du Jura ont reçu une lettre du Service de la protection de la population et de la sécurité, une lettre qui était, à mon sens, quelque peu maladroite et qui informait finalement uniquement sur le fait que le Canton encaissera à l'avenir les contributions.

Le rédacteur de la lettre a cependant omis de préciser les autres alinéas, plus précisément le 1 et le 2, qui stipulent que «les cantons gèrent la construction d'abris afin d'assurer

un nombre et une répartition adéquats des places protégées» et que «les contributions de remplacement prévues servent en premier lieu à financer les abris publics des communes et à moderniser les abris privés».

A ce jour, les fonds perçus permettent notamment aux communes de payer les dettes relatives à la construction et à l'entretien de tels abris. Ma question est donc la suivante : le Canton peut-il nous garantir que la volonté fédérale continuera à être respectée à l'avenir et que les communes continueront à toucher les fonds nécessaires à l'entretien, au remboursement des dettes et à la rénovation de leurs abris ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

M. Charles Juillard, ministre : Je crois que j'avais répondu et vous garantir ce que vous demandez pour les communes, non je ne peux pas vous le garantir. Il appartiendra au Parlement d'en décider dans la réorganisation de la protection civile. A ce stade, je rappelle qu'il y a encore 10 millions dans les caisses communales qui ne sont pas toujours utilisés aux destinations pour lesquelles ils devraient l'être. Alors, à partir de là, il appartiendra d'abord aux communes peut-être de faire une introspection et ensuite de voir, par le passé, comment ces montants ont été utilisés, à quoi ils ont été utilisés.

Maintenant pour l'avenir, je ne peux vous faire aucune promesse, Monsieur le Député, ce d'autant plus que ça ne dépend pas de moi. La loi fédérale, lorsqu'elle a été mise en consultation, ne contenait même pas cette question-là; ça a été rajouté après coup, comme je l'ai indiqué lors de la réponse à la précédente question orale. Et, dans la mesure où il y aura beaucoup moins d'abris à construire, il s'agira effectivement au Canton de jouer le régulateur pour voir s'il faut et où construire de nouveaux abris et aussi pour, vous l'avez rappelé vous-même, utiliser les contributions de remplacement pour entretenir les abris privés nécessaires à l'objectif qui est recherché, à savoir offrir une place protégée à si possible 100 % de la population.

A noter que, dans le Jura, nous avons déjà un taux d'offre de places protégées qui est au-dessus de la moyenne suisse et qui se situe aujourd'hui à 95 %.

M. Gabriel Schenk (PLR) : Je suis partiellement satisfait.

Effets du franc fort sur le marché du cheval «Franches-Montagnes» et soutien du Canton

M. Alain Bohlinger (PLR) : La chute du cours de l'euro n'affecte pas seulement l'industrie; bien d'autres secteurs de l'économie en pâtissent. L'élevage de notre cheval des Franches-Montagnes en fait également partie et surtout la vente en direction de nos voisins européens qui a fortement chuté en 2011.

Nos chevaux sont trop chers et nos éleveurs n'arrivent plus à écouler le fruit de leur travail. Les écuries sont pleines. Pour palier à cet engorgement, une quantité nettement au-dessus de la moyenne de poulains sont partis à l'abattoir cet automne. A long terme, cette pratique pourrait mettre notre élevage en péril.

Ma question : le Gouvernement est-il sensible aux problèmes rencontrés par nos éleveurs ? Dans l'affirmative, pense-t-il prendre des mesures extraordinaires pour soutenir l'élevage du cheval «Franches-Montagnes», joyau de notre

patrimoine ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : A l'instar d'autres secteurs économiques, les éleveurs de chevaux subissent, et vous venez de le rappeler, les effets du franc fort. Le problème n'est pas simple pour les éleveurs puisqu'il faut plus de trois ans pour amener un cheval de loisir sur le marché. Dès lors, une réduction immédiate de la production en raison de la baisse des demandes est extrêmement, et vous venez de le dire, dommageable.

Le canton du Jura est très attentif à l'essor de l'élevage chevalin. Le Gouvernement a approuvé plusieurs mesures proposées par la commission temporaire «cheval» et, ce, déjà en 2010. Une partie des mesures ont déjà été mises en vigueur en 2011 et elles concernent la promotion des ventes de chevaux qui a été renforcée, l'encouragement des éleveurs à la formation des jeunes chevaux qui fait l'objet d'un soutien de la République et Canton du Jura, la formation des éleveurs et détenteurs de chevaux qui a aussi été complétée par de nouvelles mesures de soutien.

Un projet d'étude de la filière «cheval», qui portera sur les possibilités de développer toute l'économie qui tourne autour du cheval, a été accepté tout récemment par le Gouvernement. Cette étude, Monsieur le Député, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique régionale et nous souhaitons, par ce biais, que de nouvelles formules puissent être proposées et que ces dernières amènent de la valeur ajoutée et des emplois dans la région.

Enfin, pour palier quelque peu aux difficultés que rencontrent les éleveurs pour écouler leurs chevaux, le Gouvernement a décidé d'octroyer une contribution à l'exportation d'au minimum 750 francs par cheval exporté, élevé dans le Jura et âgé de trois à cinq ans. C'est la deuxième année que cette aide cantonale est accordée, en remplacement de celle que la Confédération a supprimée fin 2009. Nous espérons que cette contribution permettra d'écouler le plus possible de chevaux et que les producteurs obtiendront un prix raisonnable pour leurs animaux.

Comme vous pouvez donc l'entendre, Monsieur le Député, le Gouvernement n'a pas attendu les difficultés actuelles pour prendre des mesures. Il reste cependant très attentif à l'évolution de la situation des éleveurs de chevaux jurasiens dont il partage les préoccupations.

M. Alain Bohlinger (PLR) : Je suis satisfait.

4. Election de deux membres, éventuellement de remplaçants, de la commission de gestion et des finances

Le président : Je vous informe que le groupe Combat socialiste-POP et VERTS propose la candidature de Monsieur le député Jean-Michel Steiger.

Quant au groupe PS, il propose la candidature de Messieurs les députés Pierre Brülhart comme membre et Raphaël Ciochi comme remplaçant.

Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Les députés précités sont donc respectivement élus membres et remplaçant, selon l'article 66, alinéa 9 RP, tacitement et cela sous nos applaudissements. (*Applaudissements.*)

5. Election d'une remplaçante de la commission de l'économie

Le président : Le groupe PDC présente la candidature de Madame la députée Françoise Chaignat. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Donc, toujours selon l'article 66/9 du règlement du Parlement, Madame la députée Françoise Chaignat est élue tacitement, sous nos applaudissements également. (*Applaudissements.*)

6. Election d'un remplaçant de la commission de la santé

Le président : Le groupe PDC vous propose ma propre candidature à ce poste. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie. Je suis bien sûr élu tacitement. (*Applaudissements.*)

7. Election d'un juge suppléant au Tribunal cantonal

(*Ce point est renvoyé à la prochaine séance.*)

8. Election d'un juge suppléant au Tribunal de première instance

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : Le groupe parlementaire PDC vous propose la candidature de Madame Lydie Montavon, que j'ai le plaisir de vous présenter.

Agée de 30 ans, célibataire, domiciliée à Delémont, Madame Lydie Montavon a obtenu son master en droit après une formation académique au Lycée cantonal de Porrentruy ainsi qu'à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne.

En 2011, elle a obtenu son brevet d'avocate après trois années de stages auprès de deux études d'avocats jurassiennes ainsi que diverses instances judiciaires de la République et Canton du Jura.

Depuis juillet de cette année, elle occupe le poste de greffière au Tribunal de première instance à Porrentruy, fonction dans laquelle elle collabore avec l'ensemble des magistrats dans la prise de décisions et la rédaction de prononcés de la justice de première instance et, ce, dans tous les domaines du droit.

Ses différentes expériences professionnelles ont suscité en elle un goût marqué pour la magistrature. Au travers de ses nombreux stages et séjours à l'étranger, elle a su démontrer une grande capacité d'adaptation.

Aussi, de par ses compétences et ses qualités reconnues, nous considérons Mme Montavon apte à remplir la fonction de juge suppléante au Tribunal de première instance.

Toutes ces raisons pour vous demander, chers collègues, de soutenir sa candidature. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Y a-t-il d'autres propositions, d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Nous allons procéder au vote avec la distribution des bulletins aux députés, qui doivent être assis pour recevoir le bulletin. Messieurs les scrutateurs, vous voulez bien procéder. Attention à ne pas

plier vos bulletins de vote.

(*Distribution des bulletins de vote.*)

Le président : Pendant le dépouillement, nous prenons le point suivant de l'ordre du jour, le point 9.

9. Motion interne no 105 Plus de transparence dans les votes du Parlement Damien Lachat (UDC)

Depuis la fin de la précédente législature, le Parlement jurassien dispose d'un outil moderne pour voter. En plus de simplifier la procédure et de gagner du temps, le vote électronique permet un archivage simple des suffrages et donc de retrouver qui a voté, comment et quand.

La salle du Parlement dispose également d'un système vidéo qui permet la retransmission en direct de la séance sur internet afin que les citoyens puissent suivre les débats.

Malheureusement, malgré ces deux outils, le simple citoyen n'a aucun moyen de voir comment votent les députés qu'il a élus car dans le Journal des débats ne figurent que les totaux; de plus, l'accès aux archives reste restreint. Le plus frustrant est probablement qu'il ne voit pas en direct qui vote quoi après les débats, comme c'est le cas par exemple au niveau du Conseil national.

Afin d'augmenter la transparence, nous demandons au Parlement :

- 1) que le tableau des votes soit affiché en direct dans les plus brefs délais;
- 2) qu'une solution soit mise en place à moyen terme afin que les citoyens aient un accès aux archives des votes.

M. Damien Lachat (UDC) : «Facebook», «Twitter», «Youtube», «Blog», «Smartvote» sont quelques outils qui sont à la disposition des parlementaires pour étoffer leurs liens avec les citoyens ou pour faire passer leurs idées ou leurs états d'âme. Concernant le citoyen, les moyens à sa disposition sur internet s'étendent toujours plus; prochainement, il y aura une cyber-administration, des guichets virtuels ou encore le vote électronique.

Concernant le citoyen-électeur, il demande toujours plus de transparence aux personnes qu'il élit et veut tout savoir sur son profil politique ainsi que ses liens d'intérêts.

Dans cet ordre d'idée, ce Parlement s'est récemment prononcé sur l'introduction d'un système dans lequel chaque député doit notifier ses liens d'intérêt qui sont facilement accessibles au public. Ce principe existait déjà depuis plusieurs années au niveau fédéral.

Afin de permettre à tout un chacun de suivre les débats de notre Parlement sans devoir se rendre physiquement dans cette salle, il est possible de voir en direct nos joutes oratoires par internet. Malheureusement, lors des votes clôturant les sujets, le web-citoyen reste sur sa faim car il ne lui est pas possible de voir comment votent les personnes qu'il a élues.

Cette motion propose donc de remédier à cette lacune en demandant de faire le nécessaire pour afficher le tableau des votes en direct, comme si le citoyen se trouvait physiquement dans cet hémicycle.

Je pense que les députés que nous sommes doivent assumer leurs choix et n'ont pas à avoir une quelconque méfiance sur le fait que leurs votes en plénum soient rendus plus visibles et soient archivés. Faire de la politique, c'est être exposé publiquement et il est normal de faire preuve de transparence concernant les choix que nous faisons et qui influent directement sur la vie de tous les jours de nos concitoyens.

Il est à noter qu'au niveau du Conseil national, ce système est déjà en fonction depuis 2007 avec un accès libre par internet à une banque de données sur le détail des votes.

Je vous remercie donc de bien vouloir soutenir cette motion qui va permettre aux citoyens de suivre les débats jusqu'à leur dénouement et montrer le vœu de transparence des députés jurassiens.

Le président : Selon la procédure, le Gouvernement a la possibilité de prendre la parole sur une motion interne. Le désire-t-il ? Non, le Gouvernement ne prend pas position. Donc, la parole est maintenant aux représentants des groupes parlementaires; je n'ai personne d'annoncé. Les groupes ne désirent donc pas monter. Je peux ainsi ouvrir la discussion générale; la discussion générale n'est pas demandée. L'auteur désire-t-il à nouveau s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Donc, nous allons procéder au vote si le secrétaire arrive. (*Rires.*) J'aurais besoin du secrétaire du Parlement pour procéder au vote... Bon ! Louis-Philippe, tu peux le faire ?

M. Louis-Philippe Seuret, huissier : Ils arrivent.

Le président : Parfait. Donc, voilà. Evidemment, on fait beaucoup de choses quand on est secrétaire du Parlement. Donc, le vote est ouvert.

Au vote, la motion interne no 105 est acceptée par 49 députés.

Le président : Nous pouvons continuer l'ordre du jour... ou alors nous avons le procès-verbal d'élection. En effet, nous sommes à ce stade avec le procès-verbal d'élection.

8. Election d'un juge suppléant au Tribunal de première instance

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	7
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27

Lydie Montavon (PDC) est élue par 53 voix. (Applaudissements.)

Le président : Nous allons maintenant directement procéder à la promesse solennelle.

29. Promesse solennelle d'une juge suppléante au Tribunal de première instance

Le président : Madame Lydie Montavon, je vous invite à venir devant la tribune pour la promesse solennelle.

Je vais vous lire la promesse solennelle. Ensuite, vous direz «je le promets» : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge». Madame Lydie Montavon ?

Mme Lydie Montavon (PDC) : Je le promets.

Le président : Merci beaucoup. Vous êtes ainsi devenue juge suppléante du TPI. Je vous souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans l'exercice de cette fonction. Merci. (*Applaudissements.*)

10. Interpellation no 784 (*Réponse*) Vers une nouvelle organisation structurelle et administrative du Canton ? Géraldine Beuchat (PCSI)

Le président : Madame Géraldine Beuchat, nous vous avons entendue. Nous entendons maintenant la réponse du Gouvernement.

M. Philippe Receveur, président du Gouvernement : Quatre questions sont posées dans l'interpellation pour savoir quelle est la position du Gouvernement face à l'évolution de la situation s'agissant notamment du sort des fusions des communes. On envisage une organisation institutionnelle nouvelle. On nous parle de structures administratives novatrices et souples, sans nous donner plus de détails.

Je vais, pour ma part, tâcher de vous décrire la situation telle qu'elle prévaut, telle qu'elle est vue par le Gouvernement.

La première chose à dire à ce sujet, c'est que, du point de vue de l'Exécutif cantonal, les changements entraînés par les différentes fusions de communes, qui sont survenues jusqu'ici ou qui vont survenir dans l'avenir, en elles-mêmes ne modifient pas profondément l'organisation étatique. La population demeure la même et les prestations offertes par les collectivités publiques ne vont pas changer fondamentalement non plus. Peut-être la répartition des rôles va-t-elle être revisitée à un certain moment. C'est une autre question qui, de toute manière, est ouverte pour elle-même, quel que soit le sort des fusions de communes.

En fait, ce qu'on pourra déduire de fusions de communes plus nombreuses ou plus importantes qu'aujourd'hui encore, c'est qu'il y aura une simplification des rapports entre l'Etat et les communes dans la mesure où le nombre de ces dernières aura diminué. Mais, de l'avis du Gouvernement, cela n'implique pas forcément de modifier fondamentalement les structures actuelles. D'ailleurs, je l'ai rappelé tout à l'heure, quand on nous demande de dire dans quelle mesure on envisage des structures institutionnelles novatrices et souples, on n'a pas d'indications sur ce qu'il faudrait entendre par là de sorte que, de notre point de vue, le contexte institutionnel connu aujourd'hui dans le canton du Jura ou ailleurs dans d'autres cantons, qui pourrait évoluer, ne finirait pas forcément par des structures novatrices ni souples. D'ailleurs, le propre de l'institution est de précisément offrir un certain

nombre de garanties de stabilité, de solidité, offrir un cadre à l'intérieur duquel peut se déployer l'activité publique et non pas d'être par trop évolutif, léger ou éthéré.

Ce que l'on peut dire également sur ce plan-là, en reprenant le texte même de l'interpellation, c'est la référence qui en est faite au rapport final de l'AIJ, l'Assemblée interjurassienne. Ce rapport propose effectivement (je cite) «une organisation particulière, souple et adaptée» ainsi que «la mise en place de structures institutionnelles et administratives nouvelles et novatrices et dans une réorganisation fondamentale de l'organisation territoriale». Alors, c'est clair que si on envisage un changement aussi drastique et aussi fondamental que celui auquel le Gouvernement jurassien aspire, alors la question va se poser dans des termes différents. Mais, du point de vue du Gouvernement, l'enjeu, le sort futur de la patrie jurassienne, de la reconstruction d'une entité cantonale nouvelle, peut-être formée de six communes, ceci constituera un cadre entièrement nouveau sur lequel aujourd'hui nous sommes prêts à nous engager mais pour lequel nous ne voulons pas préjuger. En clair, il s'agira qu'une Constituante travaille à l'élaboration des contours d'un futur Etat, sans être liée par une quelconque prophétie ou par de quelconques engagements qu'auraient pu prendre les gouvernements chacun de leur côté, voire même ensemble. Donc, cette hypothèse-là, pour l'instant, elle est au rang des négociations en cours entre les gouvernements jurassien et bernois. Nous travaillons à ce que nous avons décrit dans le rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura, que nous appelons le rapport du 23 juin. Ça forme une option, une option forte retenue dans le programme gouvernemental de législature mais sur laquelle nous ne voulons pas aujourd'hui commencer d'appliquer un modèle plutôt qu'un autre, au risque de perturber la suite des opérations.

Tant que ce projet de reconstitution de la patrie jurassienne ne sera pas concrétisé il est, de l'avis du Gouvernement, prématuré de procéder à une réorganisation institutionnelle profonde. Le cas échéant, il sera procédé à des adaptations sectorielles nécessitées par la nouvelle situation induite par les fusions de communes à venir.

Et il y a peut-être une chose sur laquelle on se doit d'insister au stade actuel, c'est que le Gouvernement ne souhaite pas non plus imprimer sa marque, cette marque-ci, la marque institutionnelle cantonale jurassienne, au débat ainsi qu'au vote prochain sur les fusions de communes, qui doivent, de notre point de vue, pouvoir se dérouler dans la plus grande sérénité, dans la plus grande autonomie et non pas dans un contexte qui serait par trop conditionné par l'avis que le Gouvernement pourrait manifester sur la suite des opérations sur le plan institutionnel. La liberté, c'est important; les communes doivent savoir qu'elles vont voter d'abord sur des enjeux qui les concernent dans un contexte que le Gouvernement jurassien soutient puisqu'il appelle les fusions de communes de ses vœux mais sans qu'elles puissent en déduire ou doivent en déduire que si on vote pour tel ou tel projet de fusion, alors l'Etat va réorganiser les choses de telle ou telle manière. Ce n'est pas le moment, du point de vue du Gouvernement, ce n'est pas le moment d'entamer un débat aussi en profondeur, lié précisément aux fusions de communes.

Par contre, entre l'option d'une refonte totale dans la foulée du rapport de l'AIJ, dans la foulée des négociations en cours entre les gouvernements jurassien et bernois et la situation du statu quo absolu que nous connaissons aujourd'hui, il y a bien sûr tout l'aspect de la veille et des prépara-

tifs et des discussions que le Gouvernement entretient avec l'Association jurassienne des communes, notamment sur la problématique régulièrement remise à l'ordre du jour, qui concerne la répartition des tâches et des charges entre Etat et communes. Ce chantier-là sera, selon toute vraisemblance, le chantier le plus important de ces toutes prochaines années sur ce terrain-là, sur lequel nous commençons de nous avancer dans le cadre de débats bi- et multilatéraux. Je rappelle à ce sujet que la nouvelle Association jurassienne des communes est le partenaire du Gouvernement jurassien dans le cadre de ces échanges, que nous avons convenu de renforcer nos échanges pour le présent à l'avenir, notamment en se donnant la possibilité de se rencontrer trois à quatre fois par année entre l'association et le Gouvernement, dont une fois au minimum entre l'association et le Gouvernement in corpore, de manière à partager les enjeux sur des questions telles que celles-ci, dans un cadre de dialogue et non pas de recette prête à l'emploi que le Gouvernement voudrait apporter aujourd'hui en disant: «Voilà ce qu'il faut faire». Nous sommes plutôt dans une situation de veille active et proactive, dans celle de l'agissement de concert que dans l'apport d'une solution toute faite, mais vous l'aurez compris.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : Je suis satisfaite.

Le président : Nous allons faire une pause avant de prendre les objets suivants, objets d'importance. Vingt minutes de pause. A tout à l'heure.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

Le président : Mesdames et Messieurs, les débats vont reprendre. Je vous donne encore les résultats des élections pour ceux qui ne les connaissent pas. Donc, au premier tour, Doris Leuthard réélue avec 216 voix sur 227; Eveline Widmer-Schlumpf réélue avec 131 voix sur 239. Donc, voilà l'état actuel.

Nous passons au Département des Finances, de la Justice et de la Police. Nous faisons une seule entrée en matière pour les points 11 et 12.

11. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2012-2016

12. Arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'année 2012

Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2012-2016

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre e, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu les articles 18, 19 et 20 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

arrête :

Article premier

Le plan financier pour la période 2012-2016 est approuvé.

Article 2

La planification des investissements pour la période 2012-2016 est approuvée.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président : Le secrétaire :
André Burri Jean-Baptiste Maître

Arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'année 2012

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 (RSJU 641.11),

arrête :

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2012.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président : Le secrétaire :
André Burri Jean-Baptiste Maître

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : En préambule, je rappelle que le Parlement a discuté, lors de sa séance du 7 septembre 2011, du programme gouvernemental pour la législature 2011-2015. Je rappelle aussi que ce programme est de la responsabilité politique du Gouvernement et qu'il n'est pas sanctionné par un vote du Parlement. Par contre, ce programme définit la stratégie et les objectifs que le Gouvernement souhaite atteindre durant la présente législature. Si je fais référence à ce programme, c'est pour relever qu'un des piliers de ce dernier, soit celui relatif à la baisse fiscale, n'a pas été intégré au plan financier que nous allons discuter. En effet, le Gouvernement, compte tenu des incertitudes économiques et financières pesant sur les perspectives 2012-2016, a décidé de différer l'entrée en vigueur de son projet.

Si le programme politique pour la législature définit des objectifs à atteindre, il n'en va pas de même pour le plan financier et la planification des investissements. Effectivement, selon l'article 17 de la loi sur les finances cantonales, il s'agit de deux des outils de gestion de l'Etat. Le plan financier sert de base à la planification continue des finances cantonales. Quant à la planification détaillée des investissements, elle indique la liste des dépenses d'investissement importantes prévues ainsi que les enveloppes par service et par domaine pour tous les autres objets. L'arrêté qui nous est soumis aujourd'hui contient donc les deux éléments que je viens de décrire.

Le plan financier repose sur l'évolution attendue du compte de fonctionnement et de la planification des investissements pour les années 2012 à 2016. Il est un outil de direction stratégique qui sert de fil conducteur et de repère. Malheureusement, il ne nous met pas à l'abri de surprises. Il peut aussi être influencé par des événements intérieurs ou extérieurs totalement imprévisibles aujourd'hui. Comme le degré de fiabilité décroît par rapport à la période considérée, il faut également en tenir compte du fait de l'allongement d'une année de la présente législature. Je ne vais pas reprendre ici les propos du Gouvernement, qui sont développés dans son message, si ce n'est pour relever qu'il a travaillé sur la base d'un scénario de croissance modérée des perspectives économiques. A ce sujet, nous savons aussi que les prévisions en matière économique n'ont pas de caractère scientifique. Quant aux tergiversations relatives au renforcement de la discipline budgétaire des pays de l'Union européenne, la restructuration et le financement des dettes de certains pays, le déficit chronique du budget américain, le cours de l'euro ou celui du dollar, pour ne prendre que ces exemples, peuvent avoir de grandes conséquences sur la situation économique générale.

Au niveau des incertitudes, dont il est tenu compte dans l'élaboration du plan financier, il y a lieu de relever la volatilité des paiements touchés au titre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) ainsi que de la part des cantons au bénéfice de la BNS. En fait, pour le plan financier 2012-2016, il est tenu compte de progressions annuelles moyennes de 5 millions de francs pour la RPT et un montant annuel de 5,9 millions de francs comme part au bénéfice de la BNS, soit une réduction de 60 % par rapport à 2011.

Eu égard à ce qui précède, l'évolution des finances cantonales est fortement dépendante de paramètres exogènes sur lesquels l'Etat n'a pas ou très peu de moyens d'actions. Dès lors, il est nécessaire de maîtriser parfaitement les charges pour conserver le cap de l'équilibre financier d'une part et de maintenir la dette à un montant supportable d'autre part. Effectivement, c'est la maîtrise de la politique financière qui préserve les contribuables d'une part et les générations futures d'autre part et qui favorise les investissements.

Le plan financier prévoit, entre 2012 et 2016, un excédent de revenus cumulés de 8 millions de francs en tenant compte d'une utilisation de la provision conjoncturelle de 4,4 millions en 2014. Ce prélèvement est motivé tout particulièrement par le fort volume des investissements cette année-là, respectivement pour satisfaire à la limite de 80 % du degré d'autofinancement. En définitive, les années 2014, 2015 et 2016 présentent des bénéfices alors que les deux premières, soit 2012 et 2013, présentent des excédents de charges. Il n'est absolument pas question de mettre en doute la fiabilité des chiffres de ces trois années de référence mais, comme je l'ai déjà relevé précédemment, le degré de fiabilité décroît forcément. Il est bien entendu que les résultats positifs de ces trois années pourraient aussi être supérieurs ! En formulant cette remarque, j'estime tout particulièrement qu'il serait dangereux de ne pas continuer de rechercher des mesures de rationalisation de l'administration et de modernisation de l'Etat. A ce sujet, nous prenons également note que la réalisation des 51 mesures d'assainissement décidées par le Gouvernement en 2008 est conforme à la planification qu'il avait arrêtée, respectivement que des effets sont encore attendus en 2012 et 2013.

Nous avons aussi pris note que, compte tenu des nombreux éléments qui pourraient faire varier les projections financières telles que présentées aujourd'hui, celles-ci devront faire l'objet d'actualisations régulières. En cas de nécessité, le Gouvernement et le Parlement pourront ainsi réagir rapidement.

En prenant en considération les investissements nets qui sont proposés pour les cinq prochaines années, les insuffisances de financement oscillent entre 10,4 et 4 millions de francs par année. L'Etat devra ainsi avoir recours à l'emprunt pour les combler. Quant à la dette, elle passera de 245 millions à fin 2011 à 283 millions à fin 2016. Le degré d'auto-financement des investissements reste supérieur à 80 %, respectivement la moyenne est de 83,7 % pour l'ensemble de la période. Le résultat de l'ensemble des années satisfait également au mécanisme constitutionnel de frein à l'endettement.

La planification des investissements 2012-2016 respecte les dispositions de la loi sur les finances en indiquant la liste des dépenses importantes d'investissement par projet, par secteur et par service. Toutefois, il y a lieu de rappeler ici que la planification des investissements fournit le cadre de référence pour l'activité de l'Etat et l'élaboration des budgets annuels. Elle constitue une préparation à la décision et, de ce fait, exerce une influence sur le pilotage de l'Etat. Par contre, les montants qui y figurent, même adoptés, n'ont qu'une valeur indicative et ne donnent aucun droit à l'obtention des crédits ou d'allocations budgétaires. Effectivement, ce n'est pas parce qu'un montant est inscrit dans la planification des investissements qu'il sera alloué.

Le Gouvernement propose, dans sa planification financière, des réalisations en fonction des ressources disponibles ainsi que des degrés d'urgence ou de priorité. Les besoins initiaux annoncés par les services, qui ne se basaient pas sur les critères que je viens de citer, atteignaient 471 millions de francs, soit 94,2 millions par année. Considérer ces besoins comme planification des investissements aurait induit des charges de fonctionnement et des insuffisances de financement absolument excessives. Dès lors, il a procédé à des arbitrages qui peuvent forcément porter à la critique suivant les sensibilités de chacun. La méthode retenue par le Gouvernement pour apprécier l'importance de l'ensemble des besoins et pour arrêter ses propositions, respectivement la définition des cinq catégories, se trouve à la page 31 de son message.

Malgré les sacrifices imposés, le montant des investissements nets envisagés reste ambitieux puisqu'il s'élève à 232,9 millions pour les cinq prochaines années, ce qui représente un montant annuel moyen de 46,6 millions. Ce montant annuel moyen dépasse légèrement celui de la législature 2008 à 2011 qui se montait à 46,1 millions.

En ce qui concerne la liste exhaustive des projets, je me permets de me référer, ici, au message du Gouvernement. Pour la dernière fois, et il y a lieu de s'en réjouir puisque nous voyons enfin le terme de sa réalisation et surtout l'approche de son utilisation intégrale, l'A16 constitue une part importante avec un investissement total de 525,3 millions, dont 22,7 millions à la charge du Canton. Lors de la législature précédente, pour quatre années, l'investissement total s'élevait à 621,2 millions, dont 28,4 millions à la charge du Canton. On peut aussi relever les 26,6 millions retenus pour la construction et l'aménagement de locaux pour les divisions santé-social-art et commerciale.

Comme nous aurons l'occasion de les entendre dans le cadre de la discussion de détail, je ne vais pas reprendre ici les arguments qui seront développés à cette tribune par les différents rapporteurs de la CGF. Je tiens toutefois à préciser que les propositions de modification n'ont pas fait l'objet d'arbitrage avec d'autres rubriques au sein de notre commission. Il faut également être conscient qu'avec un degré d'auto-financement des investissements pour les cinq prochaines années qui est très proche de la limite de 80 %, notre marge de manœuvre est limitée pour consentir des augmentations. Il est bien entendu qu'on pourrait toujours faire plus, dans certains secteurs, si on ne privilégie pas le fait d'être vigilant pour renforcer l'équilibre de nos finances cantonales.

Si la CGF est partagée sur la nécessité ou l'urgence de certains investissements, c'est à l'unanimité que ses membres vous recommandent l'entrée en matière et l'acceptation de l'arrêté relatif au plan financier ainsi que la planification des investissements pour la période 2012-2016. Je tiens encore à préciser que la tranche 2012 du plan financier coïncide exactement avec le budget 2012. Dès lors, si des modifications devaient être apportées à la planification des investissements, il y aura lieu de les reporter au budget 2012 le moment venu.

Avant de passer à l'examen du budget 2012, je me permets de relever que la CGF a consacré cinq séances, plus ou moins longues, pour étudier aussi bien les deux objets dont je viens de rapporter que le budget. A ces occasions, nous avons entendu chaque ministre ainsi que le chancelier pour discuter les chiffres de leurs départements respectifs. Je tiens d'ores et déjà à leur adresser mes remerciements pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont apportées aux nombreuses questions.

J'aimerais également relever ici le travail important effectué par la Trésorerie générale par rapport à l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes no 2 (MCH2), dont nous sommes un des premiers cantons à nous y référer. Je tiens donc à adresser aux collaborateurs de ce service mes plus vifs remerciements pour leur travail et leurs recherches. Nous avons pu constater qu'il n'était pas toujours évident de mettre les références par rapport au budget 2011 mais, cas échéant, nous trouvons une remarque explicative et chiffrée dans les commentaires de détail qui suivent les rubriques respectives. En fait, nous aurons une parfaite concordance des chiffres entre deux budgets dès l'établissement de celui de 2013. Personnellement, j'apprécie le fait que les rubriques soient plus nombreuses car elles permettent une meilleure transparence et compréhension des chiffres.

Depuis 2008, le président de la CGF a eu le privilège de pouvoir rapporter, à cette tribune, sur des budgets annuels qui présentaient des bénéfices. Malheureusement, cette année, je n'ai pas cette même prérogative. J'ose espérer que cette situation sera de très courte durée. La page 16 du fascicule du budget laisse apparaître qu'une majorité de cantons auront un budget 2012 déficitaire. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas, pour moi, de relever ce fait comme un motif de satisfaction mais comme une réalité. Je suis également conscient que nous ne sommes pas unanimes pour considérer que l'assainissement des finances publiques doit être une priorité. Malheureusement, et pour l'exemple seulement, nous pouvons nous rendre compte où conduisent les facilités de la vie à crédit de certains Etats.

Comme déjà relevé, l'introduction du nouveau modèle comptable MCH2 interfère pour comparer le budget 2012 avec celui de 2011. Toutefois, si cette nouvelle comptabilisation ventile nouvellement des charges, elle le fait également au niveau des revenus. Tout en étant conscient qu'il peut y avoir des différences dans la comparaison de ces chiffres, je relève que les charges augmentent de 25,5 millions par rapport au budget 2011 et les revenus de 16,8 millions. Ce dernier chiffre comprend, entre autres, une baisse de 8,9 millions de la part cantonale au bénéfice de la BNS par rapport à 2011 et il était attendu une progression plus importante du montant issu de la péréquation financière fédérale. En pourcent, la croissance des charges est de 3,1 % contre 4,1 % en 2011 et la croissance des revenus de 2,1 % contre 5,4 % en 2011. Ce qui précède démontre que nous devons dorénavant compter avec ces faits au niveau de la progression des revenus.

En ce qui concerne l'augmentation des dépenses, l'Etat doit, malheureusement, faire face à des reports pour plus de 14 millions de francs dans différents domaines, en particulier dans le financement des soins, des hôpitaux, des tutelles et de l'asile.

Ce qui précède démontre que l'établissement du budget 2012 a été plus complexe que les années précédentes et que le Gouvernement a dû procéder à de nombreux arbitrages avant d'arriver au déficit de 3,2 millions de francs du compte de fonctionnement. Lorsque l'augmentation des dépenses est supérieure à celle des revenus, il y a lieu, prioritairement, de chercher à les réduire. Selon le Gouvernement, les mesures d'assainissement qu'il a décidées en 2008, respectivement celles qui sont actuellement concrétisées, ont un effet de 12 millions de francs sur le budget 2012. Le solde des mesures à réaliser est chiffré à 3,1 millions. Cette situation est encourageante mais, compte tenu de la très faible marge à disposition pour équilibrer les dépenses et les recettes, elle démontre aussi que nous devons continuer de nous préoccuper de la question du déficit structurel.

En ce qui concerne le budget net des investissements 2012, sans tenir compte des propositions de modification qui seront traitées dans le cadre de la discussion de détail, il s'élève à 44,2 millions de francs. Sans prendre en considération les modifications comptables dues à l'introduction du MCH2 ainsi que la modification du système de financement des hôpitaux, les investissements 2012 sont supérieurs d'environ 4 millions par rapport à ceux de 2011. Quant au degré d'autofinancement il s'élève à 80,6 % contre 87,8 % pour cette année. La diminution de ce ratio provient de la détérioration du compte de fonctionnement.

En définitive, l'insuffisance de financement augmentera la dette de 245 millions à fin 2011 à 254 millions à fin 2012.

Les membres de la CGF ont eu l'occasion de faire une analyse minutieuse des chiffres du budget 2012. A ce sujet, je crois pouvoir affirmer qu'il a été répondu à toutes les questions. Il est vrai aussi, et c'est normal, que des appréciations au sujet de certains montants portés au budget sont différentes selon sa sensibilité politique. Je relèverai aussi que le traitement du budget 2012 s'est déroulé dans un climat serein.

Les commentaires nombreux et détaillés, qui figurent dans le fascicule du budget, me permettent de m'y référer pour vous éviter des redites. Au niveau des revenus d'une certaine importance, je relèverai, toutefois, la rubrique rela-

tive à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Effectivement, l'augmentation n'est que de 2,5 millions entre le budget 2011 et celui de 2012. Selon les estimations qui ont été faites par le Service des contributions, il n'est pas certain que le montant budgété pour cette année soit atteint. Effectivement, il est constaté une stagnation des revenus des personnes physiques qui est à mettre en relation avec des rachats de deuxième pilier d'une part et à des déductions pour des rénovations d'immeubles d'autre part.

Au niveau des dépenses, je relèverai la nouvelle entité à mettre en place en relation avec la protection de l'enfant et de l'adulte. Il s'agit d'une nouvelle obligation fédérale pour laquelle le Gouvernement adressera bientôt un message au Parlement. Pour le budget 2012, il s'agit d'un coût de fonctionnement sur quatre mois et ceci pour sa mise en place.

Un sujet a été particulièrement discuté au sein de la CGF, soit l'augmentation de l'effectif du personnel entre les budgets 2011 et 2012. Comme ce point précis fait l'objet de propositions de majorité et de minorité dans le cadre de la discussion de détail, je ne vais pas reprendre ici les arguments qui seront développés à cette tribune par les deux rapporteurs de la CGF. Je me permets d'en faire de même pour les autres propositions qui seront également débattues dans la discussion de détail.

En ce qui concerne l'augmentation de l'effectif du personnel, je mentionnerai que la CGF a sollicité et obtenu une liste exhaustive de toutes les variations de personnel par rapport au budget 2011. Effectivement, pour l'heure, le Service des ressources humaines ne dispose pas d'un outil informatique qui permet d'avoir une vue globale instantanée de l'effectif du personnel. Nous avons pris bonne note que le Service des RH devrait bientôt pouvoir disposer d'un tel outil informatique. Le document que nous avons reçu fait ressortir tout particulièrement les informations et explications relatives aux variations. Nous avons ainsi eu l'occasion de discuter le détail de cette liste avec Monsieur le ministre Charles Juillard et Monsieur Patrick Wagner, chef du Service des RH, que je remercie encore.

Je me permets de relever, comme président de la CGF, que, selon moi, il est primordial, avant de créer un poste, de rechercher s'il n'est pas possible de réduire ou d'abandonner des prestations qui ne sont plus nécessaires ou utiles, respectivement qui ne sont pas prioritaires pour le bon fonctionnement de l'Etat. Il est bien entendu qu'il s'agit d'une responsabilité qui incombe à tous les chefs hiérarchiques mais qui doit être ordonnée par le Gouvernement.

J'estime aussi que le Parlement doit assumer ses responsabilités lorsqu'il accepte, par exemple, des motions qui ont des conséquences directes par rapport aux forces de travail à engager pour réaliser ce qui est demandé par l'intermédiaire de celles-ci. Dès lors, je suggère que, cas échéant, nous ayons une appréciation de la part du Gouvernement sur les conséquences qui en découlent au niveau des ressources humaines pour pouvoir nous prononcer en connaissance de cause.

Notre commission s'est également préoccupée de l'augmentation de l'effectif des enseignants. A ce sujet, nous avons reçu des rapports détaillés qui nous démontrent que l'effectif des enseignants est lié à de nombreux paramètres. Nous ne pouvons pas faire un simple parallèle entre la diminution d'élèves et la diminution d'enseignants. Par exemple à l'école secondaire, entre 2008 et 2011, on est passé de 123 à 122 classes mais de 55 à 58 modules. Chaque mo-

dule supplémentaire provoque une augmentation de 2,5 à 3,5 EPT. Je mentionnerai également, comme autre exemple, une augmentation de 10 EPT qui est due à la nouvelle grille horaire ou à l'encadrement socio-éducatif. Nous avons aussi constaté qu'il y a des questions d'organisation qui ne relèvent pas directement du Gouvernement ou du Parlement. A titre d'exemple, le Département de la Formation a proposé en 2009 de scolariser une partie des élèves de Courfaivre au collège de Delémont. Cette solution aurait permis d'éviter un module supplémentaire à l'école secondaire de la Haute-Sorne. Les autorités communales de Courfaivre se sont opposées à cette proposition.

En résumé, le Gouvernement est responsable de la conduite de la politique du personnel et c'est à lui qu'il incombe, en priorité, de maîtriser l'évolution des effectifs. Par contre, d'autres acteurs doivent aussi se préoccuper des conséquences de leurs décisions ! La CGF n'est pas unanime sur l'évolution de l'effectif du personnel d'une part et sur les moyens à utiliser pour réduire celle-ci d'autre part. Je crois aussi savoir que des interventions parlementaires seront déposées à ce sujet.

Au terme de ce rapport, je me permets d'adresser mes remerciements au ministre des Finances pour sa disponibilité à l'égard de notre commission ainsi qu'à l'ensemble de la fonction publique pour les compléments d'informations qu'elle a apportés à la CGF. Je souhaite également associer à ces remerciements notre secrétaire Pierre Bersier pour la parfaite transcription de nos débats et sa maîtrise des chiffres.

Je conclus, Mesdames et Messieurs les Députés, en vous communiquant que si la commission de gestion et des finances est partagée sur certaines rubriques, c'est à l'unanimité qu'elle vous recommande l'entrée en matière et l'acceptation de l'arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2012. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Marc Fridez (PDC) : En guise de préambule, je tiens ici à remercier les collaborateurs de la Trésorerie générale qui, en l'absence de leur chef appelé à d'autres responsabilités, ont su mettre sur pied un plan financier qui, pour la première fois, nous est proposé pour une période de cinq ans et, qui plus est, s'avère construit avec les nouvelles normes comptables définies par le nouveau modèle de compte harmonisé, mieux connu sous l'acronyme MCH2.

Un plan financier ne se limite pas uniquement aux investissements. En effet, le plan quinquennal qui nous est soumis aujourd'hui indique également, par la récapitulation des charges et des revenus d'exploitation, le résultat que l'on peut attendre du compte de fonctionnement pour les cinq prochaines années. De plus, ce plan nous permet également de déterminer les besoins et les possibilités de financement ainsi que l'évolution de la fortune et de la dette.

Dès lors, il convient de rappeler que le résultat du compte de fonctionnement a donc une incidence directe sur le degré d'autofinancement. Ainsi, meilleur sera le résultat de compte de fonctionnement et plus grande sera notre capacité à financer nos investissements. Il est donc primordial de veiller à ce que l'équilibre des comptes de fonctionnement soit respecté et cette responsabilité est de notre ressort, notamment vis-à-vis du principe du frein à l'endettement qui est gravé dans la Constitution.

Pour la période 2012-2016, le résultat cumulé des cinq années s'établit à un bénéfice de 8 millions de francs. Les

résultats positifs prévus dès l'année 2014, et dont le détail figure en page 14, s'expliquent en grande partie par une augmentation des revenus fiscaux. On aura donc compris que l'évolution économique et financière liée à notre environnement constitue un élément primordial qu'il s'agit de prendre en considération le moment venu mais qu'il est pour l'heure difficile d'appréhender.

Ainsi, il est donc inutile de rappeler qu'un plan sur cinq ans se doit d'être constamment actualisé, notamment si le surplus relatif aux recettes fiscales espérées en 2014 ne peut pas être réalisé.

Investir revient à engager de l'argent dans un projet, en renonçant à une consommation immédiate et en acceptant un certain risque pour accroître ses revenus futurs. On peut dire également qu'un véritable investissement au sens propre constitue une charge qui générera plus tard des recettes en retour.

Ainsi, la politique d'investissement se doit d'être adaptée à la réalité jurassienne, c'est-à-dire à la mesure des moyens dont nous disposons et du contexte particulier dans lequel se situera le Jura dans cinq ans. En effet, entre 2011 et 2016, le Jura connaîtra une amélioration considérable de son accessibilité à la suite notamment de la mise en service du TGV Rhin-Rhône, la réouverture de la ligne Delle-Belfort, l'achèvement de l'A16, le projet d'autoroute Delémont-Bâle ou encore, sur un angle économique, les fruits issus des nouvelles constructions prévues dans la zone industrielle de Boncourt.

Beaucoup d'attentes sont liées à la réalisation de ces infrastructures majeures qui seront toutes réalisées dans les cinq prochaines années. Ainsi, le Jura sera enfin connecté aux réseaux ferroviaires d'importance internationale, aux autoroutes suisses et françaises et sera donc situé sur un axe de communication qui sera appelé à gagner en importance. Cette perspective réjouissante s'avère susceptible de redynamiser le développement régional, en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises et de nouveaux résidents et permettront d'attirer des touristes provenant de régions jusqu'ici peu démarchées; tel sera le Jura dans cinq ans, nous l'espérons tous, et les investissements dont nous débattons aujourd'hui répondent à ces défis.

Fort de ce constat, le groupe démocrate-chrétien, acceptera l'entrée en matière et vous recommande d'en faire de même.

Budget 2012

Si le plan financier n'a pas posé de problèmes particuliers, le budget 2012 a suscité de nombreux débats nourris au sein du groupe parlementaire PDC. En effet, parmi les premières remarques émises au sein de notre groupe, le déficit de 3,2 millions de francs correspond presque exactement à l'augmentation de l'effectif de l'administration, qui augmente de 34,6 postes entre les budgets 2011 et 2012, augmentation qui correspond à plus de 4 % de l'effectif de l'administration. En effet, si on prend le salaire médian de l'administration qui s'avère proche de 100'000 francs par année (sans les charges sociales), le déficit prévisible 2012 serait donc presque exclusivement dû à l'augmentation des effectifs ! Toutefois, une analyse plus fine, sous la forme d'un tableau présenté en CGF, nous indique que l'augmentation des effectifs sera en réalité non pas de 35 postes mais d'environ 15 postes puisque la plus grande partie de cette augmentation, soit 20 postes de travail, est déjà réalisée cette année, donc en 2011. Même si on serait tenté de croire que

l'augmentation ne sera pas aussi importante que les 35 postes annoncés, est-il correct de présenter les choses de cette manière afin de minimiser cette augmentation ? Bien évidemment non.

Dès lors, si nous n'entreprenons rien aujourd'hui qui peut nous assurer que l'augmentation de l'effectif de l'administration durant l'année 2012 se limitera à 15 postes, si le Gouvernement effectue en 2012 le même exercice que cette année, nous nous dirigeons vers une augmentation des effectifs trop importante, générant ainsi des exercices budgétaires déficitaires que nous ne souhaitons pas.

Afin de lutter contre cette logique additive, le groupe démocrate-chrétien est à l'origine, dans le cadre du budget 2012, d'une proposition visant à maintenir, pour 2012, l'effectif prévisible à fin 2011.

Si nous tenons compte des fortes augmentations de l'effectif notamment depuis 2008, où le nombre d'employés est passé de 783 à 858 postes de travail, on peut s'attendre à ce que l'effectif par rapport à l'entrée en souveraineté, qui était de 515 postes de travail, soit doublé durant les années 2020.

Le groupe démocrate-chrétien est conscient que de nouvelles tâches apparaissent chaque année, tâches qui sont majoritairement imposées par la Confédération ou par d'autres organismes étatiques. Toutefois, l'arrivée de nouvelles tâches coïncide encore trop souvent, pour ne pas dire systématiquement, avec la création de nouveaux postes de travail sans qu'une remise en cause appropriée des tâches existantes soit effectuée !

Il est donc temps de sortir de cette logique additive et de repenser le rôle de l'Etat, de revisiter le catalogue des tâches et prestations, celles à simplifier ou à supprimer afin de viser un appareil étatique plus léger et plus souple avec, à la clé, une source d'économie potentielle. Cela passe également par une gestion des ressources humaines qui favorise notamment la transversalité entre départements et services, un développement des compétences incitant à davantage de mutations internes plutôt qu'à des engagements externes.

Afin de répondre à cet objectif, le groupe démocrate-chrétien déposera ce jour une motion afin qu'un mandataire externe spécialisé en administration publique effectue une analyse ou un audit de l'ensemble de la fonction publique jurassienne.

Malgré le déficit prévisible de 3,2 millions de francs, le groupe démocrate-chrétien acceptera également l'entrée en matière du budget 2012. Merci de votre attention.

M. Thomas Stettler (UDC), président de groupe : Le groupe UDC ne peut pas se réjouir du budget présenté. Bien qu'il ait la volonté d'appuyer le Gouvernement dans sa tâche, le groupe UDC a du mal d'accepter un budget aussi déficitaire. L'augmentation de la dette prévue pour cette législature avoisine les 40 millions. L'augmentation du nombre de postes au sein de l'administration ne doit pas seulement nous faire réfléchir mais bien plus nous faire réagir.

Le groupe UDC propose au Gouvernement de mettre un stop à l'engagement du personnel, sous la forme d'un moratoire de six mois avant chaque renouvellement de poste et la dissolution du Service de la coopération dans d'autres sections. Ceci en réponse au Gouvernement qui demande à tort au Parlement dans quel secteur il faut «couper». Bien que la Confédération ait cité en exemple les efforts fournis dans la

coopération et attribué une aide de 200'000 francs, le groupe UDC ne voit pas en quoi la coopération a provoqué une quelconque avance de notre Canton. Le Service de la coopération a certes assisté, cordonné ou accompagné des projets, organisé des apéros d'initiation mais il n'a pas, aux yeux de l'UDC, prouvé sa nécessité d'exister en tant qu'unité indépendante. Son travail peut très bien être repris par un autre service, par exemple par la Chancellerie ou par le Développement économique. Ainsi, nous économisons un chef au sein de l'administration.

D'une manière plus générale, le Gouvernement doit systématiquement remettre en question l'organisation et optimiser les procédures au sein de l'administration.

Autre grand chantier qui pèse sur les finances de l'Etat est celui de la formation. L'évolution du nombre d'enseignants par rapport à celui des élèves est inversement proportionnelle et ceci n'est pas nouveau. Par exemple, dans les écoles secondaires, pendant que le nombre d'élèves diminue, le Service de l'enseignement a dû engager huit enseignants supplémentaires ! Cette évolution est inquiétante et doit nous faire réfléchir. D'autant plus que le ratio entre le nombre d'élèves du niveau secondaire et le nombre d'enseignants est tombé en dessous de 10 pour 1. Le groupe UDC attend du Gouvernement qu'il s'attelle à inverser cette tendance et qu'il fasse des propositions, même impopulaires, allant dans ce sens au Parlement.

Une autre chose qui m'inquiète concerne le plan des investissements. D'après les velléités du Parlement à doper certains investissements, il apparaît clairement qu'en 2014, le frein à l'endettement ne sera visiblement pas respecté. Le groupe UDC est d'avis qu'il n'est pas cohérent de vouloir déroger au mécanisme de frein à l'endettement dans la première législature qui suit le vote populaire qui a largement appuyé sa mise en œuvre.

Finalement, je terminerai par exprimer ma déception sur le report de la baisse d'impôts. Le Gouvernement n'aurait-il utilisé cette baisse d'impôts qu'à des fins de propagande électorale dans son programme de législature ? Le groupe UDC espère que non et que le Gouvernement mettra tout en œuvre pour tenir ses promesses de vouloir sortir de l'enfer fiscal.

Le groupe UDC acceptera l'entrée en matière.

Mme Géraldine Bechat (PCSI) : Le groupe PCSI a étudié attentivement le budget 2012 ainsi que le plan financier proposé par le Gouvernement. Leur contenu détermine le cadre dans lequel nous souhaitons placer les finances de l'Etat !

Les événements actuels en Europe et sur le continent américain montrent à quel point une gestion saine des finances est primordiale pour un Etat. Nous devons toujours garder en mémoire qu'il est absolument nécessaire de pérenniser nos finances pour garantir à long terme des prestations de qualité pour l'ensemble des Jurassiennes et des Jurassiens, pour garantir une cohésion sociale et effectuer des investissements permettant le développement de notre région.

Des finances saines sont également, pour le PCSI, un des piliers du développement durable. On ne peut pas concevoir un développement durable et transmettre aux générations futures une dette croissante qui hypothéquera leurs possibilités d'investissement et les rendra inféodées aux pouvoirs financiers et bancaires.

Pour parvenir à l'équilibre financier, rien n'est facile, des choix doivent absolument être faits et des décisions politiques réfléchies doivent intervenir. Des sacrifices sont certes à faire mais ils paraissent un «moindre mal» aux vues de ceux qui ont tout perdu (je pense là aux chômeurs de Grèce ou aux 842'000 sans-abri des Etats-Unis) !

Nous possédons un outil indispensable pour parvenir à l'équilibre : c'est le frein à l'endettement ! Toutes et tous s'accordent à dire qu'il est précieux ! S'en priver serait une grave erreur.

Evidemment, nous souhaiterions tous pouvoir mener à bien une multitude de projets car, tous, nous souhaitons le mieux pour le Jura. La démocratie permet à chacun de nous de proposer des projets qui leur paraissent idéaux ! Il est important que ces débats aient lieu pour pourvoir, de manière certaine, fixer nos objectifs, nos priorités et notre ligne de développement !

Avant de donner notre position globale sur les deux objets qui nous occupent, nous aimerions tout d'abord, car c'est extrêmement important, remercier vivement les services de l'Etat et plus particulièrement la Trésorerie générale pour le travail qu'ils ont fourni à l'élaboration de ce budget. Un merci spécial à M. Pierre Bersier qui a pris 1, 2, 3, 100, 300 pages de PV ! Je ne sais plus tellement il y en a !

Merci également au Contrôle des finances qui, par son activité rigoureuse, permet de maintenir une vigilance saine au niveau financier.

Nos considérations générales sont les suivantes :

L'insuffisance de financement est à un niveau élevé : 8,55 millions que nous léguons aux générations futures ! C'est beaucoup ! C'est trop !

Nous espérons que les entrées fiscales optimistes des personnes morales pourront se réaliser. Sans quoi un déficit plus important encore interviendrait en 2012. Nous ne devons pas oublier que les pays qui nous entourent et qui sont des clients importants de beaucoup de nos entreprises annoncent une probable entrée en récession. Mais, d'un autre côté, nous pouvons rester positifs et constater que, malgré quelques entreprises qui désindustrialisent leur production suisse pour l'exporter en Asie dans le seul but de maintenir une bonne capitalisation boursière, nous observons un tissu économique dynamique et un taux de chômage relativement bas.

Autre point qui nous tient spécialement à cœur : la situation financière des communes. Une grande partie de leurs charges sont des charges liées. A la lecture du budget, on peut lire au point 1.2.7 que les charges nettes pour les communes, induites par les différents éléments contenu dans le budget cantonal, augmentent de 0,9 % par rapport à 2011. Le rythme de progression est largement inférieur à celui moyen des charges de l'Etat pour 2012... Et de finir que cela confirme qu'il n'y a pas de report de charges de l'Etat vers les communes. Bien maigre consolation pour certaines communes qui étouffent déjà sous les charges !

Le problème est bien réel ! Il est malsain pour un Etat d'occulter la situation financière des communes qui le composent. Il est primordial de travailler avec ces entités et d'essayer d'améliorer la situation. Beaucoup d'entre elles ont lancé des appels mais ne semblent pas avoir été entendues. Il est certain que des améliorations peuvent être apportées, en soutenant davantage, par exemple, les processus de fusion. Mais il faut une volonté politique réelle pour y parvenir !

Les investissements prévus sont importants. Toutefois, nous déplorons que des priorités ne soient pas fixées dans la planification financière. Et il est dommageable que de futurs investissements déjà connus ne figurent pas, en tout cas pour mémoire, dans ce plan parce que, comme cela nous a été dit, les montants ne sont pas encore connus. Par exemple l'emplacement pour les gens du voyage... Cela nous fait dire que le PFI ne répond pas aux principes d'intégralité et de clarté et ne peut pas être forcément utilisé comme l'outil efficace que l'on pourrait attendre !

Encore un point que nous souhaitons relever à cette tribune. Il s'agit de la crédibilité du budget et du plan financier. En séance de CGF du 9 novembre dernier, les commissaires ont été informés qu'une dépense avoisinant les 100'000 francs était prévue pour remplacer le deuxième laboratoire de langue au Lycée cantonal. Ce montant est déjà prévu vu l'état d'obsolescence du laboratoire et l'absence de maintenance due à l'âge du laboratoire. Si ce n'est en 2012, ce sera en 2013. Etrange, il n'y a rien au budget ni au plan financier. Est-ce là le seul investissement connu du Gouvernement qui ait été oublié ? La question du Docteur Cattin, tout à l'heure, montre aussi l'incertitude qui subsiste au sujet de la prééminence du PFI sur les motions approuvées par ce Parlement.

Suite à ces considérations et pour que les propositions puissent être débattues, le groupe PCSI acceptera l'entrée en matière pour le budget et pour le PFI.

M. Loïc Dobler (PS) : Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du plan financier pour la période 2012-2016 ainsi que du budget 2012 de la République et Canton du Jura.

Compte tenu de la volonté exprimée par la commission de gestion et des finances de procéder à une seule entrée en matière sur les deux objets évoqués précédemment, le groupe socialiste au Parlement jurassien a procédé à une analyse générale relative à l'entrée en matière. Les différentes propositions ou remarques de détail provenant de notre groupe vous seront donc exposées lors du débat ad hoc au travers d'un rapporteur de la CGF ou d'une prise de position au moment opportun.

Il convient tout d'abord ici de relever la différence flagrante d'ambition entre le programme de législature présenté il y a moins d'une année et les deux objets dont il est question aujourd'hui. Bien entendu, nous comprenons que la situation économique n'est pas étrangère aux différents changements opérés. Le groupe socialiste rejoint le Gouvernement sur son analyse relative aux bénéfices de la BNS, à la volatilité de la RPT ou encore sur sa crainte quant à l'avenir des marchés financiers.

Néanmoins, ces différents éléments peuvent-ils justifier une telle différence ? En moins de six mois, le monde se serait-il donc totalement délité ? Affirmer cela ne serait pas conforme à une analyse de la réalité. La crise de l'euro était déjà connue, du moins pour ceux qui n'ont pas voulu s'en cacher. En ce qui concerne les bénéfices de la BNS, j'adressais une question orale au Gouvernement lors de notre séance du mois de juin. Le ministre des Finances, dans sa réponse, affirmait être à ce moment-là en négociation avec la Banque nationale suisse sur la question de la répartition de ses bénéfices. Dès lors, si nous pouvons comprendre que le programme de législature ne puisse être appliqué comme prévu initialement, il nous paraît pour le moins étonnant de constater une telle différence entre ledit programme

de législature et la planification financière, respectivement le budget 2012.

Cette situation pose également la question du travail réalisé par le groupe de travail «Jura 2020». Créé en 2008, ce groupe de travail a-t-il réellement voulu voir son travail se concrétiser ? Si nous nous permettons de poser aujourd'hui la question, c'est bien parce qu'il ne semble pas qu'il ait été tenu compte de différents scénarii relatifs à la situation économique du moment de la mise en œuvre de ses propositions.

Ensuite, la question de la crédibilité du Gouvernement, mais plus généralement de la classe politique jurassienne, est mise à mal par la communication dans ce dossier. Baisse fiscale, pas baisse fiscale et finalement peut-être baisse fiscale. Vous en conviendrez avec moi, comme communication, on a connu mieux ! On espère pouvoir en savoir plus aujourd'hui de la part du Gouvernement quant à cette baisse fiscale et surtout sur la manière dont il souhaite la mettre en œuvre. A moins qu'il faille attendre un débat prévu cette semaine dans un média local pour en savoir plus...

Nous souhaitons néanmoins que le débat relatif à cette question de la fiscalité soit tôt ou tard débattu au sein du Législatif cantonal. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour demander au Gouvernement jurassien d'attendre la réalisation complète de la baisse fiscale votée par le peuple jurassien à l'occasion de la votation sur le projet «Jura pays ouvert» pour envisager de nouvelles baisses fiscales. Il s'agirait d'une position bien plus sage que de joindre deux baisses fiscales dont les conséquences n'ont rien de certaines sur les finances de l'État jurassien et surtout sur celles des communes.

En ce qui le concerne, le groupe socialiste au Parlement jurassien estime que l'attractivité de notre Canton ne pourra en aucun cas se mesurer à de seules baisses fiscales. A ce propos, il est intéressant de constater que si le Gouvernement jurassien faisait le constat d'une fiscalité trop lourde pour notre Canton dans son programme de législature, il faisait également, dans ce même programme, le constat de salaires trop bas dans notre région. De ce point de vue, toujours rien à signaler. A quand des mesures concrètes en la matière ?

A propos du budget 2012, le groupe socialiste regrette les nouveaux reports de charges sur les cantons de la part de la Confédération. Ces reports répétés, alors même que la situation financière de l'Etat fédéral est bonne, voire excellente, nous interpellent. Jusqu'à quel moment les cantons vont-ils accepter cette situation ? Il serait particulièrement appréciable que les cantons s'unissent pour dénoncer cette situation.

Toujours en matière de budget, force est de constater que la rigidité du mécanisme de frein à l'endettement rend la situation particulièrement inconfortable. En effet, alors même qu'un taux de 79, 78 ou même 77 % d'autofinancement serait tout à fait acceptable, la marge de manœuvre laissée au Gouvernement et surtout au Parlement est quasi nulle. Le groupe socialiste maintient la position qui était la sienne lors du débat parlementaire sur cet objet : à moyen terme, il y a fort à parier que le frein à l'endettement tel que voté par le peuple posera des problèmes, voire des problèmes conséquents. La proposition socialiste du moment, qui aurait voulu qu'un taux d'autofinancement de 80 % s'applique sur une moyenne des quatre derniers exercices comptables, nous paraît toujours plus raisonnable que le mécanisme en vi-

gueur. La doctrine de certains en aura décidé autrement.

Nous regrettons également que l'enveloppe globale en faveur des demandeurs d'emploi soit réduite pour 2012. Contrairement à l'analyse faite par le Gouvernement jurassien, nous estimons en effet que l'année 2012 sera particulièrement difficile sur le marché de l'emploi.

Enfin, comment aborder le budget 2012 sans se positionner sur la création des différents postes prévus ? Le Parti socialiste jurassien a toujours affirmé son attachement à un service public fort. Un service public permettant de répondre aux attentes de la population jurassienne. Néanmoins, nous estimons qu'il est important de ne pas créer des postes sans avoir en contrepartie des prestations offertes aux citoyennes et citoyens. Après analyse des différents postes qui seront créés, le groupe socialiste estime que la grande majorité de ceux-ci sont pleinement justifiés et nous en soutiendrons donc la création. Manifestement, tel ne sera pas le cas pour d'autres groupes. Nous déplorons l'attitude du «pompiers-pyromane» de certains groupes qui constituent depuis des années la majorité parlementaire et parfois gouvernementale. Demander des diminutions de postes sans entrer dans le détail s'apparente à de la politique de bistrot. En tant que députés, nous avons une responsabilité d'analyse et surtout de courage politique. Alors, aux députés qui souhaitent réduire le nombre de fonctionnaires ou d'enseignants, merci de nous indiquer précisément dans quel service – comme l'a fait l'UDC – ou dans quelles écoles vous souhaitez voir des postes supprimés !

Enfin, j'aimerais revenir sur les différents éléments qui ont été dits par les autres groupes, notamment sur la question de la dette. Effectivement, il est important de ne pas laisser des dettes trop conséquentes aux générations futures mais j'aimerais également vous rendre attentifs que des manques d'investissements peuvent avoir des conséquences aussi graves, voire parfois plus graves, que de laisser une dette, finalement très faible, car l'attractivité de notre Canton se pose aussi sur la question des investissements. On a parlé des moyens de communication, de transports pour parvenir dans notre Canton, il y a d'autres éléments que cette simple attractivité des transports et des routes.

Ensuite, un dernier élément. J'aimerais quand même qu'il y ait un peu plus de sérénité et d'objectivité dans les comparaisons qu'on fait parce que, quand on compare la situation de l'endettement du canton du Jura avec celle de la Grèce, je crois qu'il faut quand même rester un tout petit peu serein et analyser les chiffres en détail avant de faire des comparaisons qui n'ont pas lieu d'être !

Pour terminer, je vous informe que le groupe socialiste soutiendra bien entendu l'entrée en matière qui nous est proposée et qu'encore une fois, les propositions de notre groupe interviendront lors de l'analyse de détail. Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas Eichenberger (PLR), président de groupe : En préambule, le groupe PLR tient à remercier le Gouvernement et la Trésorerie générale pour la clarté des documents transmis à l'appréciation du Parlement. Ils s'inscrivent dans un contexte difficile avec de nombreuses incertitudes quant à l'évolution économique, à celle des paiements liés à la pérennité financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ou encore à la part des cantons au bénéfice de la BNS. Toutes ces inconnues viennent s'ajouter à l'incertitude inhérente à l'exercice d'établir une prévision financière sur cinq ans. Amateurs de boules de

cristal ou de tirs de plans sur la comète, passez votre chemin...

Plusieurs aspects ont été mentionnés dans le cadre de ce débat ou lors de la discussion liée au programme de législation. Il n'est pas nécessaire d'y revenir sauf pour rappeler que le Canton dépend dans une large mesure de facteurs sur lesquels il n'a aucune prise, ce qui implique auto-discipline, rigueur et aussi concertation avec les autres échelons institutionnels, en particulier les communes, comme on l'a encore vu ce matin. Le volet fiscal en fait bien sûr aussi partie.

A voir le résultat global, il y a vraisemblablement eu beaucoup d'arbitrages au niveau gouvernemental et on peut supposer que si personne n'est vraiment mécontent, personne n'est vraiment satisfait non plus, ce qui est la marque d'un bon compromis exécutif.

En tenant compte de la nouvelle durée du plan financier et de la planification des investissements, le groupe PLR salue la volonté de maintenir l'investissement cantonal à un niveau élevé tout en conservant un degré d'autofinancement qui respecte le mécanisme du frein à l'endettement, en rappelant qu'il s'agit de prévisions/simulations, qu'elles ont beau être précises mais qu'elles restent tributaires d'éléments qui ne sont pas encore connus.

Les montants indiqués ont donc plutôt été compris comme des déclarations d'intention qui devront faire l'objet d'une évaluation plus poussée lorsque l'heure de la dépense effective sonnera, avec mise à jour des devis s'il s'agit de travaux par exemple.

Au niveau technique, la mise en place du nouveau modèle comptable MCH2 pour les cantons et les communes a nécessité un gros travail et rend la comparaison directe avec les exercices précédents difficile. Dès l'exercice 2013, cette nouvelle présentation permettra toutefois une analyse beaucoup plus fouillée, notamment dans le domaine des prestations internes.

Un des volets les plus disputés du budget 2012 concerne l'augmentation de l'effectif de l'administration, qui passe à 860 équivalents plein-temps. Nous y reviendrons tout à l'heure dans le cadre de la discussion de détail.

Au final, le groupe PLR acceptera, dans les grandes lignes, le plan financier et la planification des investissements comme proposés par le Gouvernement, avec quelques adaptations ponctuelles pour optimiser le calendrier ou tenir compte de l'importance de certains projets. Il acceptera donc l'entrée en matière et vous invite à en faire de même, ainsi que pour le budget 2012. Merci pour votre attention

M. Hubert Godat (VERTS) : Vous me pardonneriez d'être plus bref que les précédents intervenants !

Notre groupe CS-POP et VERTS accepte l'entrée en matière sur le plan financier et le budget, non pas que nous soyons entièrement satisfaits mais parce que ces deux choses s'inscrivent inévitablement dans des logiques incontournables : la logique de fonctionnement du Gouvernement avec ses arbitrages, la logique des rapports de force de ce Parlement avec sa majorité bourgeoise, la logique d'un petit canton très dépendant de financements extérieurs – le ministre des Finances ne manque jamais de nous le rappeler et il a raison – la logique aussi de règles économiques et financières qui font faillite au niveau mondial et qui déterminent aussi notre marge de manœuvre.

Ceci dit, nous ne sommes pas satisfaits de plusieurs points, que je mentionne très très brièvement, comme par exemple le poids toujours énorme de nos efforts sur les routes ou bien le manque de courage face à certains enjeux environnementaux et sociaux. Comme nous ne sommes pas satisfaits de certaines choses, nous intervenons et nous interviendrons encore par voie parlementaire pour essayer de les faire changer.

Pour ce qui est de points de détail, nous interviendrons plus tard encore. J'aimerais juste rappeler peut-être à mon collègue Fridez, parce que j'aime la polémique polie et respectueuse, que, dans son intervention de tout à l'heure, qui avait des accents quasi révolutionnaires, il oubliait que ceux qui, depuis trente ans, sont aux affaires, ce sont les représentants de son parti ! On est là aujourd'hui parce que, depuis trente ans, les camarades de son parti sont aux affaires ! Ne prenez pas l'air étonné aujourd'hui de constater qu'on arrive là. On est arrivé là parce que vous nous y avez menés ! Merci de votre attention.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : J'aimerais tout d'abord dire à Monsieur Godat que si nous sommes ici, c'est vrai que ça fait trente ans, c'est grâce aussi, dans les années précédant ces trente ans, à l'engagement de ce même parti ! Je clos la parenthèse pour dire que nous étions aussi ici et, si on veut refaire l'histoire, on peut en discuter mais ce n'est pas le thème de notre propos aujourd'hui. (*Brouhaha.*)

Le Gouvernement a l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre approbation et à votre examen le plan financier et la planification des investissements pour la période 2012 à 2016. Simultanément, il vous demande d'adopter le budget de l'Etat pour 2012, le tout en conformité aux dispositions de la Constitution et de la loi sur les finances cantonales.

En ce qui concerne la planification financière des investissements 2012-2016, le bilan de l'Etat peut être considéré comme assaini, la dette a été réduite et des instruments de pilotage pour le suivi ont été mis en place. A ce titre, tant le budget 2012 que le plan financier 2012-2016 respectent le mécanisme constitutionnel de frein à l'endettement.

En parallèle à un programme d'actions ambitieux, l'assainissement des finances cantonales doit être durable. L'introduction des mesures d'assainissement se termine. Les effets d'économies se déploient dès à présent et permettent ainsi de résorber notre déficit structurel.

Il s'agit, Mesdames et Messieurs, de conserver intacte dans la durée la capacité de l'Etat à mener des projets d'avenir. Ces projets peuvent s'articuler soit en termes d'investissements, d'infrastructures, soit sous forme de réforme fiscale. A noter cependant que ni la planification financière ni le budget 2012 n'intègrent les mesures prévues dans les investissements fiscaux.

Les investissements 2012-2016 sont autofinancés à hauteur de 80 %. Le Gouvernement vous propose d'investir 233 millions en cinq ans permettant, avec l'aide de la Confédération, d'injecter 803 millions sur le territoire cantonal.

Comme chacun le sait, cette planification s'inscrit dans un contexte incertain et exige ainsi toute la vigilance requise pour maintenir à moyen terme l'équilibre financier.

Lors de la définition des hypothèses validée en septembre, nous avons retenu le scénario le plus probable en fonction des informations connues à ces instants-là. Ce scénario intègre une croissance modérée pour les années à venir.

La particularité de cette planification réside dans le niveau élevé d'incertitude.

Ainsi, en matière de charges, nous ne pouvons pas encore prévoir l'impact réel du nouveau système de financement hospitalier et des mesures d'assainissement éventuelles de notre Caisse de pensions.

Cette incertitude se retrouve particulièrement au niveau de l'évolution des recettes fiscales, de la péréquation financière et de la part aux excédents de la BNS.

Je me permets de m'arrêter un instant sur ces deux dernières recettes, à savoir la péréquation financière et la part aux excédents de la BNS. Les bases d'appréciation de ces deux ressources importantes pour le ménage cantonal ont été radicalement modifiées cette année. La projection financière établie en mars, confirmée en juin, pour apprécier la faisabilité financière de la baisse de la pression fiscale s'est vue modifiée de manière substantielle début juillet lors des arbitrages à effectuer dans le cadre du présent budget. L'ampleur des variations dans un tel délai a nécessité, de la part du Gouvernement, le report du projet d'investissement fiscal.

Dans l'absolu, il serait certes préférable de réduire notre dépendance financière face à la Confédération. Le programme de législature va totalement dans ce sens.

La planification financière a ses limites et, plus qu'au détail des chiffres, il convient de s'attacher aux tendances fortes qui se dégagent des résultats qui vous sont présentés aujourd'hui.

Tout en considérant les différentes réserves mentionnées auparavant, les prévisions qui vous ont été présentées font apparaître des résultats globalement équilibrés.

Dans une hypothèse de renchérissement modéré de 1,2 % par année, les charges augmentent de 839,9 millions en 2012 à 904,4 millions en 2016, soit une progression annuelle moyenne de l'ordre de 1,9 %. La croissance des dépenses se veut en décélération et les reports de charges de la Confédération se stabilisent.

Toujours entre 2012 et 2016, les produits évoluent de 836,7 millions à 908,7 millions, soit une progression moyenne annuelle de 2,1 %. La projection des recettes fédérales se base sur une stabilité par rapport aux données 2012. Les recettes fiscales émanent des hypothèses conjoncturelles retenues cet été et de la baisse déjà décidée de 1 % par an.

On observe cependant des projections assez négatives pour l'année 2014. A ce stade, le budget 2014 ne respecterait pas le frein à l'endettement.

L'Etat ne pourra pas autofinancer intégralement les investissements nets proposés pour les cinq prochaines années.

Même si le degré d'autofinancement respecte l'exigence minimale du taux de 80 %, l'Etat devra combler des insuffisances de financement oscillant entre 10,4 et 4 millions. La dette brute augmenterait ainsi à 283 millions à fin 2016.

Ce niveau d'endettement peut être qualifié de soutenable; c'est jamais très bon mais, en fin, c'est soutenable. En effet, si nous comparons par rapport aux recettes fiscales, selon nos prévisions, la dette brute demeure stable à 95 % et les charges d'intérêts ne dépassent pas les 2,5 %.

Ces tendances s'inscrivant dans un environnement de risques élevés, l'Etat doit se préserver contre les nombreux

incertitudes par la reconstitution d'une marge de manœuvre financière. Même si la présente planification n'est pas accompagnée de plan de mesures, Parlement et Gouvernement devront rester attentifs à conserver l'équilibre.

Cet équilibre pour faire face aux investissements s'inscrit non seulement par rapport à nos ressources financières mais également humaines. Le traitement et le suivi professionnel d'un projet nécessitent un certain engagement de la part de nos collaboratrices et collaborateurs. Il nécessite aussi la création de nouveaux postes de travail. Le Gouvernement est conscient que les augmentations prévues à ce sujet sont importantes mais il a déjà procédé à des arbitrages et il considère que les postes qu'il souhaite créer sont nécessaires pour servir les prestations qui sont attendues par les citoyens et les citoyennes de ce Canton.

La planification des investissements constitue un des volets du plan financier. Elle présente les projets de façon détaillée par secteur d'activités et par service. Même si elle n'a qu'une valeur indicative, elle servira de cadre de référence à l'action de l'Etat et à l'élaboration des différents budgets annuels. Il est prévu de réaliser des projets importants au cours de ces cinq prochaines années. Ce sont 803 millions qui seront investis sur le territoire cantonal, dont 233 millions à charge nette de l'Etat. C'est important en comparaison intercantonale. Cela touche principalement le secteur des routes et celui des constructions.

Le Gouvernement a procédé à des analyses. Il a fait des choix. Il a retenu les projets principaux qui s'inscrivent dans le programme de législature. Le résultat qui vous est présenté reflète, de l'avis du Gouvernement, ce qu'il est possible de réaliser dans les cinq prochaines années, en fonction de la maturité des projets, de leur faisabilité technique et surtout des moyens financiers disponibles. L'arbitrage de projets est un exercice certes difficile mais obligatoire pour la gestion financière de notre Canton.

Quant à l'adéquation entre le plan financier et le programme de législature, la seule grande différence réside, à ce stade, dans la baisse fiscale. Et les propositions du groupe de travail «Jura 2020» ont pour l'essentiel quasiment toutes été reprises dans le cadre du programme de législature. Ainsi, ce constat dément totalement l'analyse faite à cette tribune par le représentant du groupe socialiste.

A noter que certains événements pourraient conduire le Gouvernement à revoir sensiblement ses projets, pas seulement la réforme fiscale. Celle-ci sera reprise par le Gouvernement début 2012; elle n'est pas oubliée; elle ne sera pas dévoilée dans un média local cette semaine, Monsieur le Député. A noter que le débat doit être assez vif à ce sujet au sein de votre parti, Monsieur le Député, à en voir en tout cas ce qui se passe dans certaines communes, notamment aux Breuleux qui en est à sa deuxième baisse fiscale sur deux exercices budgétaires.

Différentes propositions de modifications ont été débattues en CGF. Je vous invite à suivre les propositions du Gouvernement qui, je le répète, sont le résultat d'arbitrages difficiles mais nécessaires.

Dans le but d'assurer à l'Etat une marge de manœuvre minimale dans les exercices incertains à venir, je remercie d'avance le Parlement d'indiquer, si une augmentation des investissements est retenue, de quelle manière cette dernière pourrait être compensée.

Je vous rappelle également l'obligation légale, imposée par le frein à l'endettement, de respecter le degré d'autofi-

nancement à 80 %.

En ce qui concerne le budget 2012, la première année de la planification financière correspond exactement aux éléments constituant le budget 2012 qui vous est soumis simultanément pour adoption. Il présente un excédent de charges de 3,2 millions.

Notre Canton fait face à d'importants reports de charges provenant de la Confédération pour plus de 14 millions de francs. Citons comme exemple les tutelles, l'asile, les transports, la formation professionnelle, le Code de procédure pénale ou encore le financement des soins et des hôpitaux.

Concernant les revenus, l'an prochain, il convient de prévoir une réduction de 60 % de la participation au bénéfice de la BNS et une baisse progressive des recettes fédérales émanant de la péréquation financière. Le budget 2012 est également marqué par l'introduction, parmi les premiers cantons, du nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes, intitulé MCH2. Comme vous avez pu le constater, ce changement nécessite une certaine prudence lors de comparaisons avec les années antérieures.

En ce qui concerne les effectifs. L'augmentation prévue a été détaillée de manière très transparente en octobre lors de la présentation du budget et elle a encore fait l'objet d'analyses complémentaires. Ces dernières ont été menées en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines pour expliquer et justifier à la CGF les variations prévues. Il ne s'agit pas de feindre sur la manière de présenter les choses, de minimiser quoi que ce soit mais véritablement d'être totalement transparent, Monsieur le Député.

Comme vous le savez, en adoptant les lois, les prestations de l'Etat ne cessent d'augmenter. En parallèle, les effectifs ont pu être plafonnés entre 2007 et 2010. Ce plafonnement des années antérieures explique en partie, mais en partie seulement, les corrections constatées dans le budget 2012. Le Gouvernement s'efforce à rendre cette évolution unique. Une telle croissance ne peut en effet se prolonger dans les exercices à venir. Pour rappel, la planification financière table sur une progression annuelle de maximum 4 à 5 postes de travail.

On peut moderniser l'Etat. Nous pouvons améliorer l'efficacité et l'efficience. Le Gouvernement actuel et passé s'est déjà attelé à cette tâche qui se veut permanente. Il convient, Mesdames et Messieurs les Députés, de s'efforcer, tant pour l'Exécutif que le Législatif, de sortir de cette logique additive. Nous devons à l'avenir nous interroger, lors de création de nouvelles prestations, sur l'opportunité de renoncer à d'autres devenues ainsi moins pertinentes.

Le Gouvernement tient toutefois à relever que presque chaque fois qu'il a proposé des modifications structurelles, il s'est trouvé qui une pétition, qui un groupement de communes ou encore une majorité de députés pour dire que ce qui était prévu n'était pas bien ! Je citerai trois exemples seulement, il y en aurait d'autres : c'est le regroupement des contributions, c'est le regroupement de l'Office des véhicules, c'est la réorganisation du Service des communes.

Nous avons pris note des propositions UDC en la matière. Nous vous saurions gré, Messieurs les Députés, de bien vouloir les formuler de sorte qu'elles soient débattues par le Parlement.

Les propos tenus par la représentante du groupe PCSI sont assez intéressants : d'un côté, on nous dit 8,55 millions d'insuffisance de financement, c'est trop; et vous avez sans

doute raison, Madame la Députée, c'est trop. Mais alors, continuer en nous disant qu'on va proposer encore des augmentations de charges dans ce budget 2012, et bien il faudra nous expliquer, Madame la Députée !

Permettez-moi de conclure l'entrée en matière du budget 2012 par son compte d'investissement. 198 millions seront investis sur le territoire cantonal, représentant une charge nette pour l'Etat de 44 millions. Abstraction faite des modifications de comptabilisation liées à MCH2 ou au nouveau système de financement des hôpitaux, les investissements nets 2012 sont comparables aux années antérieures. L'insuffisance de financement atteint 9 millions. Le degré d'auto-financement est, avec 80,6 %, conforme cependant au principe du frein à l'endettement.

En résumé, le budget est quasi équilibré dans un contexte économique plus que jamais fragile et changeant. Le risque encouru en cas de retournement de tendance ne peut être négligé.

Le rythme de progression des charges a été légèrement diminué malgré les multiples reports de charges. La réduction de la part au bénéfice de la BNS et la moindre progression du montant issu de la RPT empêchent aux revenus d'atteindre une variation supérieure à celle des dépenses et donc de vous présenter un résultat bénéficiaire.

Il n'y a pas de report de charges sur les communes. Si, globalement, les charges admises à la répartition augmentent, ce sont surtout celles qui sont demandées par les communes, à savoir les transports ou les crèches par exemple.

D'importants efforts d'arbitrage pour ce budget ont été également nécessaires pour maintenir malgré tout un volume des investissements volontairement élevé. Il s'agit de soutenir au mieux le tissu économique jurassien.

Comme pour le plan financier, le Gouvernement vous recommande de refuser les propositions financières qui vous seront proposées par les groupes, toutes aussi intéressantes, voire séduisantes qu'elles puissent paraître !

A noter que le Gouvernement interviendra dans la discussion de détail pour vous apporter des précisions d'ordre technique aux questions ou propositions que vous pourriez formuler.

J'aimerais, Mesdames et Messieurs, conclure à mon tour en remerciant les personnes ayant participé à l'élaboration de ces programmes, des documents qui sont soumis aujourd'hui à votre approbation, en particulier la Trésorerie générale. J'aimerais aussi remercier la CGF et son président qui ont, comme à l'accoutumée, analysé ces outils de gestion stratégique avec perspicacité et pertinence.

Pour l'heure, au nom du Gouvernement, je vous recommande d'approuver le plan financier, la planification financière des investissements 2012-2016 et le budget 2012.

Le président : Avant de passer à la discussion de détail, pour ceux qui n'ont pas encore l'information, au niveau du Conseil fédéral, Ueli Maurer est réélu par 159 voix; Didier Burkhalter par 194 voix et Mme Sommaruga par 179 voix.

Nous passons maintenant à la discussion de détail sur la base du document en votre possession de la CGF du 7 décembre, propositions concernant le plan financier 2012-2016. Nous commençons donc avec le plan financier.

11. Arrêté d'approbation du plan financier et de la planification des investissements pour la période 2012-2016

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Rubrique 410.5060.00 (page 57)

Office de l'environnement (Équipement de la Birse et du Doubs pour le contrôle de l'eau)

Commission :

130'000 francs en 2012 et non en 2014.

M. Pierre Brülhart (PS), rapporteur de la commission : Tout le monde s'accorde à dire que le Doubs est un écosystème particulièrement remarquable de par la richesse de sa biodiversité et la beauté de ses paysages. Le Parlement jurassien a eu l'occasion à plusieurs reprises ces derniers mois de s'en préoccuper. Nous avons notamment affirmé, par la résolution 139 votée en mai dernier, notre engagement pour que des mesures visant à améliorer la situation du Doubs soient prises en concertation avec tous les acteurs concernés.

De manière à ce que les interventions sur cette rivière et son environnement puissent être les plus efficaces possibles, il convient d'effectuer un diagnostic aussi précis que possible et le plus rapidement possible. Ne pas attendre 2014 pour l'équipement du Doubs pour le contrôle de l'eau prévu s'inscrit en cohérence avec les démarches d'analyse et de suivi des cantons du Jura et de Neuchâtel, lesquels demandent notamment la mise en place de stations capables d'effectuer des mesures et des prélèvements de sédiments dans des délais brefs. L'objectif étant d'analyser de manière scientifique la qualité de l'eau pour appliquer des remèdes efficaces aux nuisances qui gangrènent cette rivière.

Par ailleurs, le Doubs n'est malheureusement pas la seule rivière en danger, et les contrôles prévus sur la Birse sont également à effectuer dans les meilleurs délais.

Ainsi, la CGF propose, à l'unanimité de ses membres, que le montant de 130'000 francs pour l'équipement de la Birse et du Doubs pour le contrôle de l'eau, en page 57, rubrique 410.5060.00, soit avancé de deux ans. Cette proposition touche évidemment également le budget 2012. Les informations reçues en CGF indiquent que rien ne s'oppose à avancer ces contrôles. Je vous remercie, au nom de la commission, de soutenir cette proposition. Ce que le groupe parlementaire socialiste fera.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Très rapidement sur ces propositions de détail.

Alors, la planification retenue par le Gouvernement était à 2014. Le ministre des Finances a précisé, en débat d'entrée en matière, que le Gouvernement allait camper sur ses positions s'agissant de ces différentes propositions de détail.

Peut-être quelques mots d'explication pour souligner ici que l'on n'est pas dans un contexte où on a le choix entre faire quelque chose ou ne rien faire. La démarche du Doubs est une démarche complexe, qui avance sur plusieurs fronts. Si 2014 a été choisie pour se procurer cet appareillage d'analyse, c'est parce que, dans l'intervalle, nous allons procéder à d'autres analyses moyennant d'autres crédits qui ne sont pas tous forcément dans le domaine de l'in-

vestissement, y compris en ce qui concerne les micropolluants et les analyses de sédiments derrière les barrages. Et c'est la raison pour laquelle nous avons retenu 2014.

Donc, en une minute ici, je viens simplement à la tribune du Parlement pour expliquer que bouger le curseur sur cet objet, c'est donner la possibilité de démarrer ces contrôles-là plus vite que d'autres. Néanmoins, dans l'approche globale et consolidée de cette problématique, il ne faudrait pas en déduire, dans la proposition du Gouvernement sur 2014, que, jusque-là, nous avons décidé de rester sans rien faire. C'est tout !

Le président : Entretemps, nous avons un conseiller fédéral supplémentaire : M. Schneider-Amman, élu avec 159 voix.

Nous pouvons maintenant voter. Alors, pour les instructions de vote : les personnes qui acceptent la proposition de la commission, qui a été avant présentée par M. Pierre Brülhart, votent «vert»; ceux qui la refusent votent «rouge». Les votes sont ouverts.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 55 voix contre 2.

Rubriques 420.5010.00 et 420.6300.00 (page 58)

Service des ponts et chaussées (Pistes cyclables: itinéraire Courrendlin-Châtillon / Subvention ARE)

Commission :

410'000 francs à la rubrique 420.5010.00 et -172'000 francs à la rubrique 420.6300.00 en 2013 et non en 2014.

M. Pierre Brülhart (PS), rapporteur de la commission : Seconde proposition de la CGF, celle qui consiste à avancer à 2013 la réalisation prévue par le Gouvernement en 2014 de la piste cyclable entre les villages de Courrendlin et de Châtillon.

Notons que, du point de vue technique, le projet est prêt à être réalisé et que certains avaient dans un premier temps affirmé la volonté de voir ce tracé se réaliser en 2012 déjà. Toutefois, les contacts pris avec l'agglomération de Delémont et les communes concernées, porteuses du projet, montrent que 2013 est une solution qui convient à tout le monde.

La commission vous propose ainsi d'avancer le montant de 410'000 francs, prévu à la rubrique 420.510.00, ainsi naturellement que les subventions de l'Office fédéral du développement territorial de la rubrique 420.6300.00, de 2014 à 2013.

Je vous remercie, au nom de la commission, de soutenir cette proposition.

Je profite de ma présence à cette tribune pour vous indiquer que le groupe parlementaire socialiste souhaite voir s'étoffer le réseau de pistes cyclables dans les meilleurs délais, de manière à assurer l'attractivité et la sécurité des déplacements à vélo. Dans ce cadre, le groupe parlementaire socialiste soutiendra la proposition de la CGF.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Nous partageons entièrement l'intérêt qui a été manifesté en faveur des pistes cyclables puisque, on le voit ici, il s'agit une fois de plus de bouger un curseur d'une année à l'autre.

Ce que je voudrais dire, au nom du Gouvernement, c'est que la planification et les années de référence ont été retenues en tenant compte de l'état de connaissance que nous avons des possibilités et des velléités des communes concernées. Tout d'abord, il s'agissait par là de favoriser un projet dans l'agglomération, agglomération qui est un objet lui-même largement soutenu par l'Etat jurassien. Et, dans cette réalisation-là, il s'agissait d'accorder les possibilités entre communes de réaliser un chantier de manière concordante sur le plan du calendrier, ce qui n'était en tout cas pas possible pour 2012, ce qui nous avait conduit à 2014. On nous dit aujourd'hui 2013. Ben voilà, la raison de fixer ça à 2014 tenait compte essentiellement au fait que les pourparlers menés avec l'une des deux communes, en l'occurrence Courrendlin, laissaient apparaître à ce moment-là une organisation plus apte à répondre à cet enjeu en 2014 que de manière anticipée en 2012. Voilà les raisons qui ont commandé le choix qui est soumis aujourd'hui à votre appréciation en termes d'alternative à la proposition de la CGF.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 58 députés.

Rubrique 420.5010.01 (page 59)

Service des ponts et chaussées (Route Soubey-Les Enfers)

Gouvernement et minorité de la commission :

265'000 francs en 2016.

Majorité de la commission :

300'000 francs en 2016.

M. Gabriel Willemin (PDC), rapporteur de la majorité de la commission : Le plan financier 2012-2016 prévoit à la page 59, sous la rubrique 420.5010.01 «maintenance routière Soubey-Les Enfers», un montant total 1'465'000 francs pour la réfection de cette route.

Le montant prévu par le Gouvernement répond en partie aux attentes des citoyens de Soubey qui attendent depuis 1986, suite au dépôt de la motion no 241 de Gilbert Thiévenot, la réfection de cette route.

L'entretien de la route Saint-Ursanne-Soubey-Les Enfers a déjà fait l'objet de nombreuses interventions à cette tribune. Jusqu'à présent, c'est essentiellement le tronçon Saint-Ursanne-Soubey qui a été amélioré.

Les planifications financières 2000-2003 et 2004-2007 ont octroyé un montant moyen de 400'000 francs par année pour assainir cette route. De 2008 à 2011, suite à un arbitrage du Gouvernement, le montant est passé à 300'000 francs par année. Malgré une proposition faite au Parlement, ce dernier n'a pas accepté de maintenir un montant de 400'000 francs d'investissement par année pour assainir cette route. Cela représente donc une diminution des engagements du Canton de 400'000 francs par législature au détriment des habitants d'une région.

Aujourd'hui, la planification financière 2012-2016 prévoit un montant total de 1'465'000 francs sur cinq ans, soit une moyenne annuelle inférieure à 300'000 francs. La proposition de la majorité de la commission est de garantir que cette moyenne de 300'000 par année pour entretenir la route la plus endommagée de notre Canton soit maintenue. Preuve en est le panneau que le Service des ponts et chaussées a placé aux abords de la route. Pour ceux que ça intéresse, je peux faire passer une photo.

Ma proposition consiste donc à augmenter de 35'000 francs le montant prévu en 2016 et de le faire passer de 265'000 francs à 300'000 francs.

L'acceptation symbolique de cette proposition, modeste en comparaison des 233 millions qui seront investis durant la période 2012-2016, soit le 0,015 % du montant des investissements totaux, exprimerait la volonté du Parlement de tenter de trouver une solution aux inquiétudes des citoyens de Soubey.

Comme je l'ai déjà exprimé en commission de gestion et des finances, je ne soutiens pas le chantage qui a été exprimé dans la pétition déposée par les habitants de Soubey. Je reste cependant convaincu que même si le trafic journalier de cette route n'est pas élevé, il est temps d'entreprendre les travaux nécessaires à l'assainissement de cette route pour assurer la sécurité des usagers.

Je vous invite donc toutes et tous à soutenir la proposition de la majorité de la CGF et à accepter l'augmentation modeste de 35'000 francs à la rubrique 420.5010.01 pour l'année 2016. Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

M. Pierre Brülhart (PS), au nom de la minorité de la commission : Je crains ne pas avoir autant de succès avec cette proposition qu'avec les deux précédentes.

Au nom de la minorité de la CGF – de ma minorité se-rais-je tenté de dire – je vous propose de refuser la proposition de la majorité. Pour être bref, car il s'agit de ne pas perdre de temps avec ce montant dérisoire, je ne remets pas en cause l'utilité du montant lui-même mais le principe de rajouter, dans une planification financière à un horizon de cinq ans, un montant de 35'000 francs qui, effectivement, représente – j'obtiens le même résultat que vous – 0,015 % des investissements nets pour la période du PFI. Donc, à mon avis, on ne doit pas perdre de temps avec ce genre de proposition et c'est donc plutôt une opposition de principe que je vous invite à soutenir. Donc, je vous invite à soutenir le refus. (*Rires.*) Je vous invite à soutenir la proposition de la minorité.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Equipement : Contrairement à Monsieur le député Brülhart, je ne vais pas fourcher dans ma proposition puisque, sur la troisième proposition de détail depuis qu'on a commencé le débat ce matin, moi je n'ai encore pas changé d'avis !

Voilà, au nom du Gouvernement, comme pour les autres propositions, ce qui vous est proposé maintenant est le maintien de la rubrique initiale.

On a quand même bien considéré cette pétition, que le Gouvernement a reçue mais que le Parlement devra traiter lui-même en tant qu'autorité élective suprême de la République, pour se poser la question : est-ce qu'on ne répond pas de manière sérieuse et satisfaisante avec une planification d'un montant à hauteur de 1'465'000 francs pour ce tronçon de route ? Et la réponse que nous avons apportée à cette question est positive. Nous avons envisagé ces montants en tenant compte d'un certain nombre de réfections à organiser selon un degré d'urgence, un peu sur le même modèle que nous avons suivi pour la route entre Glovelier et Saulcy, dont la mise à niveau complète a pris un peu plus d'une dizaine d'années. Alors, nous nous engageons pour la sécurité des usagers, nous nous engageons pour un mieux,

je dirais, de manière progressive, en fonction de nos moyens, du volume de trafic considéré et pensons ainsi apporter la bonne réponse. Je ne crois pas, le Gouvernement ne croit pas qu'à 35'000 francs près, les choses seront considérées comme tout à fait ou pas du tout satisfaisantes.

Dernière chose : je pense que, tant pour le village de Soubey que pour le Parc naturel régional du Doubs, cette route représente une certaine importance en termes de capacité d'accéder à cet espace et, véritablement, on doit en joindre, souhaiter que les pétitionnaires ne veuillent pas à ce point-là lier les choses qu'à la fin, et bien, ce soit le parc qui en fasse les frais alors qu'en réalité, le fait qu'il puisse exister et se déployer dans ce périmètre est de nature à permettre un mieux-être, un développement harmonieux, y compris, comme on le voit ici, sur le plan de l'accessibilité.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 28 voix contre 25.

Rubriques 430.5040.00 et 430.6300.00 (page 61)
Service des constructions (EFEJ+)

Proposition initiale :

4'500'000 francs à la rubrique 430.5040.00 et -1'500'000 francs à la rubrique 430.6300.00 en 2012; 1'500'000 francs à la rubrique 430.5040.00 et -500'000 francs à la rubrique 430.6300.00 en 2013.

Majorité de la commission et Gouvernement :

(Suppression des montants prévus sous ces deux rubriques.)

Minorité de la commission :

250'000 francs à la rubrique 430.5040.00 et 0 franc à la rubrique 430.6300.00 en 2012; 1'250'000 francs à la rubrique 430.5040.00 et -400'000 francs à la rubrique 430.6300.00 en 2013.

M. Gabriel Willemin (PDC), rapporteur de la majorité de la commission : Le plan financier 2012-2016 prévoit à la page 61, sous les rubriques 430.5040.00 et 430.6300.00, des investissements pour un montant total de 6 millions de francs et des subventions pour un montant de 2 millions de francs pour l'achat et la transformation du site de Courtételle pour accueillir la structure EFEJ+.

Le rejet d'EFEJ+ par les citoyens jurassiens le 23 octobre dernier remet en question les montants prévus pour ce projet, comme cela a été clairement écrit en note de bas de page de la page 50 du budget 2012 que je cite : «Lors de l'établissement de ce document, le résultat du référendum concernant EFEJ+ n'est pas connu. Au cas où ce projet devait être refusé par le peuple, les montants le concernant seraient retirés de la planification financière des investissements 2012-2016 et par conséquent du budget 2012».

Les montants inscrits au budget et à la planification financière doivent donc être supprimés.

Notre collègue Pierre Brülhart souhaite maintenir un montant total de 1'250'000 francs et une subvention de 400'000 francs. Selon les explications données en CGF, il justifie ses montants approximatifs pour améliorer les structures actuelles localisées à Bassecour.

Actuellement, aucun projet n'a été présenté au Gouvernement et au Parlement. De plus, comme l'Etat loue les locaux, le développement des structures actuelles devrait se faire en concertation avec les autorités communales. Le fi-

nancement devrait être négocié entre tous les partenaires. Aujourd'hui, tout est à faire.

Vous comprendrez que, comme aucun projet n'a encore été retenu, il ne semble pas judicieux d'inscrire des montants indicatifs dans la planification financière.

D'autre part, les structures actuelles d'EFEJ ont permis de répondre à satisfaction aux attentes des demandeurs d'emploi durant toute la crise financière 2008. Selon les analyses économiques, il semble que la crise de la zone euro sera moins forte que la crise financière. Les structures actuelles seront donc tout à fait capables de contenir les demandes qui pourraient lui être adressées dans un proche avenir.

Je vous invite donc à soutenir la proposition de la majorité de la commission en supprimant les montants inscrits aux rubriques 430.5040.00 et 430.6300.00 de la planification financière et au budget 2012. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre Brülhart (PS), au nom de la minorité de la commission : La CGF a eu une longue discussion sur l'interprétation du refus par le peuple jurassien, le 23 octobre dernier, du crédit relatif à la construction du centre EFEJ+ à Courtételle. Les Jurassiennes et Jurassiens estiment-ils que la situation actuelle d'EFEJ est satisfaisante et qu'aucun investissement n'est nécessaire ? Estiment-ils au contraire que le projet EFEJ+ était mal ficelé, trop cher, pas abouti ou mal défendu mais que la situation actuelle n'est pour autant pas satisfaisante ? Voici deux interprétations possibles. La vérité étant certainement entre les deux.

Pour la minorité de la commission, le centre EFEJ à Bassecour nécessite des améliorations et des investissements et il est nécessaire de prévoir des montants au PFI ces deux prochaines années. La proposition est la suivante : 1,5 million réparti en 2012 à raison de 250'000 francs, somme qui doit notamment permettre de financer les études préalables aux travaux, et en 2013 à raison de 1'250'000 francs. Nous comptons sur le Gouvernement pour obtenir une subvention du SECO à hauteur de 400'000 francs, qui tomberait dans les caisses de l'Etat en 2013. Le budget 2012 est également évidemment touché par cette proposition.

Le groupe parlementaire socialiste soutiendra cette proposition de la minorité, proposition qui est d'ailleurs issue de ses rangs.

La principale critique – Gabriel Willemin l'a évoquée tout à l'heure – qui peut être faite à cette proposition est que les montants proposés ne se basent sur rien de concret. Nous en sommes parfaitement conscients et sommes prêts à discuter d'une proposition basée sur des éléments plus solides, si le Gouvernement ou un groupe politique nous la présente. Si ce n'est pas le cas, cette proposition reste, en quelque sorte, la moins mauvaise pour permettre au centre EFEJ de fournir ses prestations dans de meilleures conditions.

Je vous remercie, au nom de la minorité de la commission et du groupe parlementaire socialiste, de soutenir cette proposition de minorité.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Pour EFEJ, l'enjeu relatif au développement des compétences des demandeurs d'emploi confrontés à un marché toujours plus exigeant – on l'a dit à plusieurs reprises ce matin – et concurrentiel subsiste. Tout comme le diagnostic clairement établi concernant les divers handicaps et insuffisances de la

structure actuelle.

Le refus du crédit de réalisation d'EFEJ+ ne remet pas en question la nécessité de renforcer et d'optimiser la structure actuelle, en particulier dans la perspective de l'augmentation du chômage prévue dans les mois à venir.

Il convient toutefois de souligner qu'aujourd'hui, et comme cela a été mentionné déjà à plusieurs reprises, les conditions exceptionnelles de financement qui étaient acquises pour le centre EFEJ+ – en d'autres termes le prêt NPR de 3,6 millions et la subvention exceptionnelle de l'assurance chômage de 3,6 millions également – sont perdues puisque ces soutiens étaient directement liés au projet et au concept de centre cantonal prévu à Courtételle.

Cependant, le Seco a versé un acompte de 1,5 million de francs pour le projet EFEJ+. Ce montant est comptabilisé au passif du bilan du Canton, dans le fonds pour l'emploi. L'Etat, actuellement, se bat pour les conserver puisque ce montant était lié aussi au centre EFEJ+. Le Seco est prêt à investir un montant pour améliorer les infrastructures existantes.

Le Département examine actuellement quels seraient les investissements les plus judicieux et les plus urgents, qui permettraient d'améliorer à Bassecour les conditions organisationnelles et pédagogiques offertes. Il s'agit donc aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les Députés, de ne pas prévoir au budget cantonal des montants concernant des coûts pouvant être mis à charge des bailleurs concernés, soit de l'assurance chômage directement.

Au vu de ce qui précède, il n'y a pas lieu de prévoir un montant tel que proposé par le groupe socialiste et le Gouvernement propose donc au Parlement d'y renoncer.

Le président : Le Gouvernement se rallie donc à la majorité, si j'ai bien interprété, de la commission ? Monsieur le Ministre ? C'est ça, parfait. Donc, nous pouvons passer au vote. Donc, les personnes qui acceptent la proposition de la majorité de la CGF et du Gouvernement vont voter «vert»; les personnes qui veulent la variante de la minorité vont voter «rouge». Le vote est ouvert.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 35 voix contre 22.

Rubrique 440.5640.00 (page 62)

Service des transports et de l'énergie (Subventions pour les projets CJ : part cantonale au crédit-cadre Confédération-CJ-cantons)

Gouvernement et minorité de la commission :

878'000 francs en 2012 et 530'500 francs en 2013, 2014, 2015 et 2016.

Majorité de la commission :

878'000 francs en 2012, 1'230'500 francs en 2013, 1'030'500 francs en 2014 et 530'500 francs en 2015 et 2016.

M. Jean-Louis Berberat (PDC), au nom de la majorité de la commission : Nous avons à nous prononcer aujourd'hui sur le plan financier 2012-2015 et en particulier en faveur des subventions pour les projets CJ pour ce qui concerne la part cantonale au crédit-cadre «Confédération-CJ-cantons». Je m'exprime au nom de la majorité de la commission de gestion et des finances (CGF) et, à ce titre, je vous propose d'augmenter la contribution cantonale de

1'200'000 francs sur la période 2012-2015.

Ces subventions seront octroyées pour le financement des infrastructures ferroviaires des CJ, qui se fait par des crédits-cadres octroyés par un partenariat entre les cantons du Jura, de Berne et de Neuchâtel, ainsi que de la Confédération par l'intermédiaire de l'Office fédéral des transports (OFT). Ces crédits-cadres sont alloués sur la base d'un programme d'investissements et ne sont pas liés à des objets particuliers. L'OFT prescrit les dates et la durée de ces contributions. Chaque commanditaire participe à ces dernières selon une clé de répartition basée sur leur capacité financière et le pourcentage du réseau se trouvant sur leur territoire. Pour ce qui nous concerne, la participation de chacun se présente comme suit : canton du Jura 15 %, canton de Berne 11 %, canton de Neuchâtel 5 % et 69 % pour la Confédération.

Selon nos informations, les quatre partenaires se sont réunis le 4 octobre 2011 et ont accepté le programme d'investissements qui se monte à environ 45 millions de francs, auxquels il faut ajouter 7,7 millions de francs pour 2012 puisque le canton du Jura a établi un programme sur cinq ans. Seul le représentant du canton du Jura a émis une réserve quant aux possibilités de son canton de mettre le montant lui incombant. A préciser également que lorsque le canton du Jura réduit ses prestations de 1 franc, les autres commanditaires diminuent les leurs de 6.20 francs, donc 7.20 francs d'investissement en moins.

Les principaux projets sont les suivants : en 2012 l'aménagement de la gare de Glovelier; en 2013-2014 la gare du Noirmont; en 2014-2015 la correction du tronçon entre Tavannes et Tramelan (dans le secteur d'Orange); et en 2015 la mise en site propre de la ligne CJ à La Chaux-de-Fonds, avec reconstruction du pont de l'hôtel-de-ville.

Il est à préciser également que le projet du Noirmont est urgent étant donné que les travaux ferroviaires pourraient être exécutés en parallèle avec les travaux routiers de la traversée du village. Il est à noter également que, dans cette gare, la sécurité des usagers est très précaire sur le quai central, particulièrement lorsque les écoliers attendent les correspondances. Il faut aussi mentionner que la Confédération impose certaines conditions pour la sécurité des passages à niveau et ceci avec des délais fixés en 2014-2015.

En outre, il est indispensable de continuer d'investir régulièrement dans les infrastructures des lignes CJ, ceci pour assurer la pérennisation du réseau qui est souvent remis en question lorsque des «paquets d'économie» sont envisagés au niveau de la Confédération et des deux autres partenaires.

Nous devons également tenir compte de l'aspect financier de notre Canton et nous devons, dans la mesure du possible, respecter la Constitution cantonale relative au frein à l'endettement. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de répartir les dépenses des projets d'infrastructure CJ principalement sur la période 2013-2014. C'est-à-dire avec les propositions suivantes : 2013 1'230'500, 2014 1'030'500 francs et, pour 2012, 2015 et 2016, les montants qui sont proposés dans la planification financière.

Dès lors, la majorité de la CGF, dont je suis le porte-parole aujourd'hui, vous demande de porter la somme totale de 3 millions proposée par le Gouvernement dans le plan financier à 4'200'000 francs pour la période 2012-2015. Je vous remercie de votre attention.

Je profite de ma présence à la tribune pour vous informer également que les membres du groupe PDC se prononceront, à une courte majorité, en faveur de cette proposition, avec de nombreuses abstentions.

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la minorité d'icelle : Je me permets de rappeler que le Gouvernement propose, dans sa planification financière 2012-2016, des réalisations en fonction des ressources disponibles ainsi que des degrés d'urgence ou de priorité. Effectivement, les besoins initiaux annoncés par les services atteignaient 471 millions de francs. Suite à la méthode retenue par le Gouvernement pour apprécier l'importance de l'ensemble des besoins, il a arrêté ses propositions à 232,9 millions. Dès que l'on procède à des arbitrages, ceux-ci peuvent forcément porter à la critique suivant les sensibilités de chacun. Comme le montant retenu représente la moitié de celui des besoins initiaux, les déçus doivent donc être très nombreux.

La minorité de la commission ne met pas en cause le rôle des Chemins de fer du Jura au service de la région et de sa population. D'ailleurs, elle apprécie le fait qu'il y ait des montants totalisant 3 millions de francs dans la planification financière pour leur permettre de continuer d'investir dans leurs infrastructures.

C'est aussi avec beaucoup d'attention que nous avons pris connaissance des écrits que le conseil d'administration a adressés le 2 courant aux membres de la CGF. Lors de notre séance de commission du 7 décembre, la minorité n'a pas été convaincue de la pertinence d'augmenter le montant de 1,2 million de francs d'une part et que le canton de Berne et celui de Neuchâtel étaient disposés à financer leurs parts respectives d'autre part. D'ailleurs, nous en avons encore la preuve aujourd'hui puisqu'il est maintenant proposé de mettre 700'000 francs sous 2013 et de réduire de 700'000 francs sous 2014, par rapport au document que vous avez sous les yeux.

Il faut également être conscient qu'avec un degré d'auto-financement des investissements pour les cinq prochaines années qui est très proche de la limite de 80 %, notre marge de manœuvre est limitée pour consentir des augmentations. Il est bien entendu qu'on pourrait toujours faire plus si on ne privilégiait pas le fait d'être vigilant pour renforcer l'équilibre de nos finances cantonales. Nous ne souhaitons pas non plus faire une proposition de réduction d'une autre rubrique pour compenser le montant demandé.

J'aimerais également rappeler que le volume des investissements est particulièrement fort en 2014. Effectivement, compte tenu de ce fait, il est prévu une utilisation de la provision conjoncturelle de 4,4 millions pour satisfaire à la limite de 80 % du degré d'autofinancement.

Je rappelle aussi que ce prélèvement représente les 63 % du montant de la réserve de 7 millions.

La minorité de la commission vous demande donc, chers collègues, de refuser l'augmentation de 1,2 million et de maintenir les montants initiaux. Merci de votre attention.

M. André Parrat (CS-POP), président de groupe : Notre groupe CS-POP et VERTS est perplexe quant à la demande des CJ. Bien entendu, nous sommes, comme vous toutes et tous, persuadés du bon sens de maintenir l'offre des CJ aux Franches-Montagnes et en Ajoie et que l'on puisse ainsi attirer du monde par chez nous par le moyen des transports pu-

blics, évidemment.

Par contre, c'est au sujet de la manière que nous nous interrogeons. Dans un premier temps, les membres du Bureau ont été invités par les CJ, il y a à peu près deux mois, pour une séance d'information fort intéressante. Egalement fort intéressante du point de vue de l'agape qui a suivi. Et je remercie ici même les responsables des CJ pour cette sympathique soirée au Pré-Petitjean (*rires*) ou plutôt au Peu-Pé-quignot. Néanmoins, je ne me rappelle pas, lors de cette séance, qu'on nous avait parlé d'une éventuelle demande de type de celle qui est arrivée le 2 décembre sur le bureau des membres de la CGF. Donc, les agapes, c'est bien, merci... des explications aux membres du Bureau sur le dossier technique, sur les aspects techniques, très bien, merci encore... mais, par contre, pour venir ensuite seulement le 2 décembre sur le bureau de la CGF, non ! Ça ne fonctionne pas de cette manière !

C'est pour ça sans doute que certains des membres de notre importante fraction vont s'opposer à ce projet. D'autres vont s'abstenir parce qu'on a encore un certain nombre de questions; on aimerait bien que ce dossier passe dans les différentes commissions responsables et compétentes en la matière pour se poser les questions que suscitent les projets techniques proposés par les CJ. D'une part, est-ce que ce n'est pas par trop luxueux ? Sans entrer dans les détails, j'ai vu quelque chose de magnifique, de performant mais, tout de même, est-ce que ce n'est pas trop luxueux, notamment en ce qui concerne la gare du Noirmont ?

D'autre part, en ce qui concerne toujours cette gare du Noirmont, notre groupe a quelques inquiétudes par rapport à l'implantation d'un kiosque et d'un établissement de type bar en cette gare, qui va indubitablement poser un problème à quelques restaurateurs de la place; pas forcément le plus en vue effectivement mais pour les gens de passage, il y a des restaurants au Noirmont qui existent et c'est encore leur retirer des clients potentiels.

D'autre part, toujours en ce qui concerne la gare du Noirmont, le projet qui nous a été montré au Bureau, encore une fois, et j'ai encore posé quelques questions qui nous ont retenus et pris du temps sur l'agape qui suivait : on a redéplié les plans sur mes questions relatives à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, sur le côté sud du Noirmont; et, là, il y a des problèmes parce que la route, la traversée du grand village du Noirmont au niveau routier va donc bloquer les accès pour les personnes à mobilité réduite avec la suppression des passages à niveau et le seul endroit où pourraient passer les gens, les mamans avec leurs enfants, les poussettes, les personnes handicapées, les personnes âgées qui se déplacent difficilement, et ben ils ne pourront juste pas traverser de manière sécurisée de la partie nord au sud du village parce que les CJ n'envisagent pas de mettre les moyens supplémentaires qui permettraient d'adapter justement le passage sécurisé pour les personnes à mobilité réduite.

Donc, il y a des membres de notre groupe qui vont accepter parce qu'ils sont inconditionnellement pour le développement des CJ. D'autres vont s'abstenir parce qu'on aimerait encore poser des questions et avoir les bonnes réponses de la part des commissions parlementaires. Ce Parlement doit être pris au sérieux. Et, là, on a l'impression qu'on n'est pas pris au sérieux.

Donc, voilà, vous avez la position de notre groupe qui sera un peu divisé mais en bonne compréhension, comme

toujours chez CS-POP et VERTS. Et je vous remercie de votre attention.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Concernant cet objet, il y a un point sur lequel je ne vais pas revenir, c'est celui de la démarche. Je n'ai pas pu assister à ce souper mémorable au Pré-Petit-jean. (*Rires.*) J'étais peut-être retenu autre part; je ne sais plus, je n'ai pas la mémoire des dates. Mais ce que je peux imaginer, c'est que les CJ sont intervenus à un moment où il leur a paru, à eux, qu'il n'y avait peut-être pas d'autre méthode pour faire entendre leurs arguments.

Il faut dire une chose ici, c'est que le montant en question est englobé dans une ligne budgétaire consacrée au subventionnement. Et vous n'allez pas trouver, dans cette ligne budgétaire, de description précis des projets que la ligne budgétaire est censée financer au cours de la période de référence.

Maintenant, si on en revient un petit peu au fond des choses, oui, il y a un élément qui nous a paru important au Gouvernement, c'est celui du montant même du projet. On a dit pendant longtemps que son sort était étroitement lié à celui de la route. On constate, on sait aujourd'hui que tel n'est plus le cas puisque le projet routier a pu vivre sa période de planification. On a pu régler les problèmes d'ajustement, d'alignement de tracé précis sans être perturbé par le projet CJ, ni réciproquement sans que le projet CJ ne soit perturbé par celui de la route. Mais, alors, il reste une certaine inconnue autour du montant de référence. On parle de 1,2 million; on sait, d'après les discussions qu'on a eues jusqu'à récemment encore, que ce montant pourrait vraisemblablement être revu encore un peu à la baisse. Donc, on n'est pas absolument au clair sur le montant concerné. Et la position que l'Etat a adoptée dans ce contexte n'est pas de dire : il s'agit là d'un projet sans intérêt, parce que nous avons, comme vous, le souci du maintien de la substance des CJ, qui s'inscrit dans un contexte de transports publics jurassiens très en visibilité du point de vue des autorités fédérales. Et on l'a compris, on le sait que, quand on ne met pas la main au portemonnaie pour le réseau CJ, on affiche alors des signes de faiblesse face à la Confédération sur laquelle, par ailleurs, on compte lorsqu'il faut financer des projets d'importance et qui se comporte en véritable partenaire dans ce contexte.

C'est donc fort de tous ces éléments, considérant aussi les difficultés en relation avec le degré d'autofinancement, que le Gouvernement a préféré faire l'exercice sur une forme un peu plus assouplie. Autrement dit profiter, à un moment donné, de l'évolution du plan financier d'investissements pour procéder à l'une ou l'autre réallocation en faveur de ce projet, selon des tranches à définir, compte tenu de la certitude que nous avons, parce que l'expérience le prouve : tous les plans financiers, les plus précis soient-ils, qui reposent sur les évaluations, les prospectives les plus sûres du moment, au bout d'une année parfois, au bout de deux ans presque toujours, présentent des variations en termes de calendrier, de sorte que des projets qui nous paraissaient sûrs d'être réalisés dans un délai donné ne le peuvent pas, d'autres peut-être sont accélérés mais, en réalité, on constate que des réallocations deviennent assez rapidement possibles en cours de planification. Et, précisément, c'est sur cet effet-là que le Gouvernement a misé pour prendre en compte la thématique de la gare du Noirmont, qui, je dirais, réunit l'ensemble des critères nécessaires pour être soutenue par l'Etat jurassien en tant que partenaire essentiel des CJ. C'est un projet nécessaire, indispensable; ceci n'est pas

remis en question.

Maintenant sur le dernier élément qui a été évoqué tout à l'heure s'agissant de la concurrence, je ne crois pas et le Gouvernement ne pense pas que l'Hôtel de la Gare pourrait subir une concurrence néfaste du kiosque de la gare, voire même du bar de la gare. Mais, ça, c'est peut-être une autre chose.

Mais l'élément prépondérant sur lequel nous nous sommes appuyés a été fourni tout à l'heure par le président de la CGF. Il concerne le degré d'autofinancement qui pourrait tomber à 75 % l'année 2014 si un effort supplémentaire, une sollicitation supplémentaire rajoutée à celle que nous avons retenue aujourd'hui devait être décidée aujourd'hui par le Parlement. Raison pour laquelle nous avons préféré la voie de la réallocation.

Le président : Merci Monsieur le Ministre. Je vous annonce l'élection d'Alain Berset, conseiller fédéral : 126 voix contre M. Maillard : 63 voix. (*Applaudissements.*)

Avant de passer au vote, je vous rappelle donc la proposition de la majorité de la CGF : 2012, le montant est inchangé : 878'000; 2013, le montant est de 1'230'500; 2014, le montant proposé de 1'030'500; 2015 inchangé; 2016 inchangé. Cette proposition sera votée avec le «vert» alors que l'autre, si vous voulez la proposition de la minorité, c'est «rouge». Le vote est ouvert.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 27 voix contre 15.

Rubriques 440.5670.00 et 440.6300.00 (page 63)

Service des transports et de l'énergie (Promotion des investissements du domaine de l'énergie)

Gouvernement et majorité de la commission :

1'000'000 francs à la rubrique 440.5670.00 et -400'000 francs à la rubrique 440.6300.00 chaque année de 2013 à 2016.

Minorité de la commission :

1'300'000 francs à la rubrique 440.5670.00 et -520'000 francs à la rubrique 440.6300.00 chaque année de 2013 à 2016.

M. Pierre Brühlhart (PS) : au nom de la minorité de la commission : Comme cela a déjà été mentionné à répétitions reprises à cette tribune, le Gouvernement a lancé une vaste réflexion sur la stratégie énergétique du canton du Jura. Nous aurons l'occasion, durant le premier semestre 2012, de débattre de cette stratégie et des moyens à mettre en œuvre pour réaliser, entre autres objectifs, la sortie du nucléaire.

En attendant ce débat, pour lequel plusieurs d'entre nous se réjouissent, nous avons la possibilité aujourd'hui de montrer notre volonté de donner des moyens financiers visant à la réalisation d'une politique énergétique ambitieuse. La minorité de la CGF propose d'augmenter le montant prévu au PFI de 1 million à 1,3 million, ceci dès 2013. Etant donné les subventions octroyées dans ce cadre par la Confédération, estimée sur la base des exercices récents à 40 %, l'investissement annuel net pour le Canton se monte à 180'000 francs de plus.

Il s'agit, par l'acceptation de cette proposition, de montrer notre réelle volonté d'aller dans le sens des ambitions

affichées par le Gouvernement en matière de politique énergétique. Nous ne pouvons pas être cohérents en prônant un renforcement de l'efficacité énergétique et de la production d'énergies renouvelables indigènes sans augmenter les investissements dans le domaine. La somme proposée, 300'000 francs de plus par année, est relativement modeste mais elle donne un signal clair.

Permettez-moi de m'attarder un peu sur ce que pourraient être 300'000 francs dans le domaine de l'énergie, en illustrant par un exemple en matière de diminution de la consommation électrique. D'après le bureau Weinmann-Energies SA, mandaté par le Canton, le coût d'un kWh électrique économisé est de l'ordre 8 centimes en moyenne pour le canton du Jura. Avec 300'000 francs, il est donc possible d'économiser 3,75 millions de kWh alors que la consommation du canton du Jura est de l'ordre de 500 millions de kWh. Ces 3,75 millions de kWh ne représentent même pas le tiers de l'augmentation de la consommation d'électricité observée chaque année dans le Jura. D'innombrables autres possibilités existent évidemment pour utiliser 300'000 francs par an dans le domaine de l'énergie. On peut citer notamment l'augmentation de la subvention actuelle pour l'installation de panneaux solaires thermiques visant à la production d'eau chaude, ce qui permettrait, à n'en pas douter, d'inciter de nombreux propriétaires à faire le pas et à diminuer la consommation d'énergies fossiles. Ou encore relancer un programme d'incitation à la suppression des chauffages électriques, le programme de 2009 n'ayant d'ailleurs pas permis de répondre à toutes les demandes. D'autres mesures sont envisageables.

Je m'arrête là. Vous avez compris que le groupe parlementaire socialiste soutiendra cette proposition de la minorité de la CGF. Il s'agit d'être cohérent avec la volonté affichée du Gouvernement de mener une politique énergétique ambitieuse. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Marc Fridez (PDC), rapporteur de la majorité de la commission : La majorité de la commission vous propose de vous conformer au plan qui vous est soumis aujourd'hui.

Peut-être juste un petit rappel historique. Durant la planification financière 2004-2007, pour quatre années, on avait un budget d'investissement de 560'000 francs, ce qui correspond à 140'000 francs par année. Actuellement, nous sommes à 1 million par année.

La planification financière suivante, 2008-2011, 400'000 francs par année; la dernière année 500'000 francs.

Et la planification financière aujourd'hui, 1 million par année.

Donc, on constate, année après année, planification après planification, des montants importants parce que nous sommes effectivement sensibles à ces économies d'énergie. Toutefois, il faut relever que le Gouvernement a prévu de tels montants en fonction aussi de la capacité du service concerné à traiter les demandes. Donc, aller au-dessus de ces montants-là, on n'est pas certain – d'ailleurs, le ministre des Finances nous l'a confirmé en commission de gestion et des finances – que l'administration, telle qu'elle est aujourd'hui, pourra souscrire à ces demandes. Raison pour laquelle je vous invite à soutenir la proposition de la majorité. Merci de votre attention.

M. Pierre Brülhart (PS), rapporteur de la minorité de la commission : Merci à Jean-Marc Fridez pour son rappel historique mais je crois que si le Parti socialiste avait été toujours suivi dans ses propositions, peut-être nous arrêterions d'en faire. Je crois qu'effectivement, il y a un besoin avéré dans le domaine de l'énergie et c'est encore plus vrai avec la volonté du canton du Jura d'avoir une politique ambitieuse et c'est encore plus vrai avec les décisions qui se prennent au niveau fédéral.

Les faits de ces dernières semaines montrent que nous avons raison depuis plusieurs années en proposant des montants supérieurs dans la planification financière pour des investissements dans le domaine de l'énergie.

Au niveau de l'administration, alors peut-être que l'administration sera insuffisante mais je crois qu'on est aussi dans un débat sur la réorganisation du département de Philippe Receveur et, dans ce cadre, on pourra vraiment mettre en place une organisation qui permet de gérer toutes les demandes et, quoi qu'il en soit, l'administration actuelle est insuffisante pour avoir une politique ambitieuse. Donc, je pense que c'est un argument qui ne vaut pas et je vous invite à soutenir la proposition de la minorité de la commission.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Bien sûr, le Gouvernement comprend que tout ceci part d'une bonne intention et je le dis sans cynisme ni raillerie aucune. Mais quand, d'une part, on veut s'appuyer sur une stratégie énergétique en cours d'élaboration, dont l'état actuel vous est par ailleurs bien connu, c'est vrai, mais que, simultanément, on en déduit qu'un montant supplémentaire de l'ordre de 300'000 francs par an doit être inscrit au plan financier d'investissements, j'aurais tendance à dire que c'est un peu mettre la charrue devant les bœufs. Peut-être qu'à la fin, on constatera que l'effort doit être réparti d'une autre manière, qu'il pourrait être d'une autre ampleur, que nous allons faire des priorités, parmi lesquelles allouer des moyens supplémentaires ne sera plus en tête. Au fond, toutes sortes de choses qui sont possibles quand des choix s'offrent à nous. Ce n'est pas encore le cas tout à fait aujourd'hui, ça va l'être dans les mois qui viennent.

Et, avec cette manière de faire, le Gouvernement a, comme qui dirait, un peu l'impression qu'on essaie de mettre en réserve 300'000 francs supplémentaires par année pour un objet dont les contours ne sont pas connus avec suffisamment de précisions.

Vous le savez, vous l'avez compris, d'ailleurs ça transparaît éminemment dans votre argumentation, le Gouvernement apporte un intérêt prépondérant et des ressources suffisantes à ses yeux pour cette étape-ci s'agissant des montants inscrits dans ce plan financier puisque, cela a été rappelé tout à l'heure, régulièrement, au gré des planifications financières, les montants consentis sont en augmentation.

Voilà pour la première partie de l'argumentation.

Il faut se rappeler que le Jura fait déjà beaucoup, que ce type de dépense s'inscrit dans un contexte plus large en relation avec l'énergie, ne représente donc qu'une partie de l'action de l'Etat dans ce domaine considéré. Et il faut se souvenir aussi qu'aujourd'hui, avec les aides consenties, avec les économies qui découlent par exemple du changement de modèle retenu pour chauffer son eau – on pourrait quitter le chauffage classique pour passer à de l'eau chaude apportée aux ménages par une station solaire thermique – et bien, on fait déjà de grosses économies. On subventionne

déjà dans une proportion importante ce type de mutation technologique, si on peut le dire, et, à la clé, les consommateurs, les habitants des différents appartements et maisons concernés par cette desserte, font quelque part une affaire en plus de l'investissement qu'ils consentent. Donc, il y a un effet gagnant-gagnant qu'il ne faut pas ignorer quand on parle de subventionnement.

D'autre part, il y a un autre effet qui n'a pas été souligné ici, qui est l'incidence fiscale puisque, je le rappelle, outre l'effort important que l'Etat jurassien consent en termes de mise à disposition de montants pour ce type de réalisation, le canton du Jura est un des rares en Suisse qui permet la déduction totale de ce type d'investissement avec, à la clé, des pertes fiscales non négligeables. Les projections auxquelles on se livre pour l'année prochaine laissent apparaître des pertes qui sont substantielles dans ce domaine-là.

Donc, ici encore, on n'a pas le choix entre rien faire et faire quelque chose mais entre apporter un plus dans une situation qui s'inscrit elle-même dans un ensemble qui nous paraît équilibré, tant du point de vue des montants que des différentes phases en relation avec la stratégie énergétique, raison pour laquelle le Gouvernement s'en tient à sa proposition initiale, elle-même déjà en forte augmentation avec les montants consentis lors des exercices précédents.

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 25.

Rubrique 410.5020.00 (page 57)

Office de l'environnement (Amélioration de l'aménagement de l'étang de La Gruère)

Gouvernement et majorité de la commission : (Aucun montant.)

Minorité de la commission :

700'000 francs en 2013, 4'000'000 francs en 2014, 710'000 francs en 2015 et 650'000 francs en 2016.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), au nom de la minorité de la commission : Qu'est-ce qu'un bon projet de développement durable ? Plutôt que confiné dans les tiroirs de l'administration, il serait bien que, dans quelques années, le Jura puisse citer l'étang de la Gruère.

Actuellement, ce site offre de grandes chances de développement. A défaut de les saisir, son avenir pourrait être mis en danger.

Tout d'abord, il convient de souligner l'importance de ce site comme pôle touristique national. La carte de visite du canton du Jura est devenue incontournable. Les chiffres se précisent. D'après le compteur mis en place depuis le mois d'avril de cette année, on peut légitimement tabler sur 140'000 visiteurs par année. Même sans vouloir en augmenter le nombre, oserions-nous laisser passer une chance unique de faire que ces personnes dépensent de l'argent sur ce site ? Par ailleurs, 75 % des visiteurs de l'étang de la Gruère proviennent de l'extérieur de l'espace BEJUNE. 75 % y sont également venus pour la première fois ou la deuxième fois. Une infrastructure digne de ce nom se justifie donc pleinement.

Sans vouloir en faire le tiroir-caisse du Canton, cette heureuse manne financière serait tout à fait intéressante pour assurer, par exemple, la pérennité écologique de ce site.

Car l'enjeu est bien là. Au-delà de planifier un investissement, il convient déjà d'assurer la continuité de ce site. Le retour sur investissement sera double. D'une part pour les rentrées financières qui seront générées, d'autre part pour les dépenses financières qui seront moins sollicitées auprès de l'Etat.

Gouverner, c'est prévenir. Ne pas investir aujourd'hui, c'est le payer demain. La santé financière de la Fondation du Centre Nature des Cerlätze est très précaire. Avec la perte de la participation financière du canton de Bâle-Campagne et de privés, le trou budgétaire annuel s'élève à 40'000 francs. Dans un scénario catastrophe de l'abandon des activités du Centre Nature, que d'aucuns espèrent mais que chacun redoute, à qui reviendra la charge de la protection de ce site ? A l'Etat. Et les montants annuels pourraient vite prendre l'ascenseur.

La question qui se pose donc aujourd'hui est de savoir si nous voulons jouer sans arrêter les pompiers avec un arrosoir à subventions diverses ou si nous voulons prendre notre destin en mains en imaginant le projet global. Le PCSI est favorable à la deuxième option.

Reste la question des délais brandie par le ministre Philippe Receveur comme la raison principale de la non-planification de ce projet au plan financier 2012-2016. Nous ne sommes pas d'accord sur ce point. Les procédures sont en cours et le calendrier est établi : une fiche du plan directeur sera discutée au printemps 2012 au Parlement. Un plan directeur localisé pourra déjà être approuvé par le Gouvernement à l'été 2012. S'en suivra les plans spéciaux et les permis de construire. A fin 2013, des projets concrets peuvent se réaliser.

Pour rappel, le montant total du projet présenté en décembre 2010 et comprenant six fiches était devisé à 19 millions de francs, ceci incluant également le projet routier pour le contournement de l'étang de la Gruère. Dans l'optique de définir des priorités, il nous paraît judicieux aujourd'hui de séparer le projet en deux parties distinctes, la préservation du site et le développement d'infrastructures d'un côté, la route de l'autre. Nous ne remettons en aucun cas en cause la réalisation de l'ensemble. C'est simplement une question de priorité.

Aujourd'hui, nous n'allons pas demander au Parlement de définir des montants pour ce plan financier 2012-2016, qui n'a de toute façon pas force obligatoire, et allons retirer la proposition. Nous souhaitons simplement vous sensibiliser au fait qu'il faudra agir rapidement et avec une orientation résolument durable.

Fiche de plan directeur au printemps 2012 au Parlement, plan directeur localisé à l'été 2012 au Gouvernement, plans spéciaux, projets concrets. Ayant à l'esprit ce calendrier, le PCSI sera là à chaque étape et veillera à ce que ce projet de valorisation de l'étang de la Gruère connaisse rapidement des issues positives.

Le président : Nous avons donc passé toutes les propositions. Nous pouvons prendre l'arrêté d'approbation du plan financier de et de la planification des investissements. Monsieur le ministre désire prendre la parole ?

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement (*de sa place*) : Oui, malgré le retrait.

Le président : Malgré le retrait. Vous pouvez prendre la parole, vous avez la parole.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : On pourrait s'étonner de voir le Gouvernement s'exprimer sur un objet qui vient d'être retiré mais je crois qu'il faut être au clair sur un élément en tout cas parmi ceux qui concernent ce dossier, projet Gruère, qui est un projet du Gouvernement, porté par une volonté politique, en faveur duquel nous nous engageons.

Mais s'il est un point sur lequel nous ne partageons pas l'avis du PCSI – et je me dois de le rappeler ici à cette tribune de manière formelle – c'est celui du calendrier. Bien sûr, nous souhaiterions pouvoir aller le plus vite. Bien sûr, nous souhaiterions pouvoir déployer les projets sans attendre. Mais il faut savoir ici que le plan directeur localisé a suscité un vif intérêt de la part du public et des acteurs concernés mais que beaucoup de remarques ont été faites, des propositions ont été émises, des oppositions se sont manifestées, qui font aujourd'hui l'objet d'une synthèse. On devra procéder à des ajustements concernant ce projet, qui ne pourra en aucune manière être apporté et réalisé tel qu'il avait été soumis initialement à la première consultation et, de cela, il faut en être pleinement conscient.

Dans son programme de législature, le Gouvernement a mentionné les projets dont la réalisation et la concrétisation sont prévues durant les quatre ans. Ce n'est pas le cas de ce projet Gruère, non pas que nous ne le voulions pas mais que, même en accélérant les choses au maximum, les discussions avec les opposants, la nécessité de recalibrer le projet, d'en définir avec précision les contours, de procéder aux différentes étapes de planification en relation avec l'utilisation du sol font qu'avant un horizon de trois-quatre ans, on ne peut pas imaginer être en mesure d'avancer concrètement dans le terrain avec cette réalisation.

Et la dernière chose que je voudrais dire pour peut-être tordre le cou à un mythe : il ne faut pas croire qu'il est possible de réaliser le projet Gruère en ne réalisant pas simultanément la route et son déplacement. Je rappelle ici formellement, au nom du Gouvernement, que, pour l'Office fédéral de l'environnement, ces deux choses sont étroitement liées et que nous n'obtiendrons pas de subvention si on ne les réalise pas ensemble. Dans ce cas-là, ce n'est même pas le montant dont il a été question initialement qu'il faudrait pour enrichir, si j'ose dire, ou surcharger le plan financier d'investissements mais encore plusieurs millions qui seront nécessaires au déplacement de la route. Mais nous y veillons, nous voulons travailler le plus rapidement possible dans le cadre du calendrier institutionnel qui nous est imposé par la loi; nous ne saurions évidemment nous en plaindre.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 56 députés.

12. Arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'année 2012

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président : Avant de donner la parole, je vous dis tout de même un mot important au sujet du budget car, suite à vos votes sur la planification des investissements, il y a

déjà des modifications sur le budget, qui sont : +130'000 francs à la rubrique 410.5060.00 pour l'équipement du contrôle de l'eau et la suppression des montants prévus pour l'EFEJ+, soit 4'500'000 francs à la rubrique 430.5040.00 et -1,5 million à la rubrique 430.6300.00. Nous ne revoterons pas sur ces points, sauf si quelqu'un s'y oppose ? Ce n'est pas le cas.

Donc, je peux passer la parole, pour l'évolution des effectifs, à Monsieur le député Jean-Marc Fridez.

Rubrique 101.3010.05 (page 58)

Gouvernement (Evolution des effectifs)

Gouvernement et minorité de la commission :
(Aucun montant).

Majorité de la commission :
-1'760'000 francs.

M. Jean-Marc Fridez (PDC), rapporteur de la majorité de la commission : En décembre 2007, lors du débat relatif à la planification financière 2008-2011, s'agissant de l'entrée en matière, je terminais mon propos en indiquant que le groupe parlementaire PDC avait décidé d'accorder en finalité sa confiance envers ce nouveau Gouvernement qui avait déjà prouvé qu'il allait dans le bon sens souhaité par notre groupe parlementaire, en prenant notamment des mesures fortes telles que l'introduction d'un frein à l'endettement ou le blocage des effectifs.

En avril 2008 et pour concrétiser sa volonté déjà exprimée, dans un communiqué de presse annonçant les 51 mesures visant à résorber le déficit structurel de l'Etat et à assainir durablement les finances cantonales, le Gouvernement déclarait que : «seules des finances saines permettront de mener une politique ambitieuse et durable». Il ajoutait que les mesures prévues entraîneraient une diminution des effectifs de l'administration comprise entre 25 et 30 équivalents plein-temps.

Quatre budgets plus tard, il est constaté un effet positif des mesures préconisées. Par contre, l'évolution de l'effectif suit un chemin contraire à celui prédit !

Il est vrai qu'une motion peut résoudre le problème lié à l'augmentation des effectifs. Toutefois, je me permets de vous rappeler que même si la motion est acceptée par le Parlement, le Gouvernement dispose d'un délai de deux ans pour la traiter; il n'y a donc pas de temps à perdre.

Dès lors et afin de contenir l'augmentation des effectifs, il convient de prendre des mesures immédiates et concrètes et la proposition de la majorité de la commission répond totalement à cet objectif.

Sur la base des chiffres définitifs donnés par le Service du personnel, le taux de rotation moyen du personnel pour l'administration de 2006 à 2010 est de 4,9 %. Ce taux proche de 5 % représente donc, sur un effectif au 31 décembre 2011 de 843 postes, une opportunité de remplacement pour l'année 2012 de 41 postes de travail. Dès lors, nous estimons que les 14,74 postes supplémentaires prévus par le Gouvernement dans le cadre du budget 2012 peuvent être compensés par les 41 postes prévisibles qui seront remplacés en 2012.

Cette manière de faire obligera le Gouvernement à briser l'étanchéité des départements et donc à favoriser la transversalité entre les départements, qui se doit d'être améliorée.

Dernier paragraphe à l'intention de Loïc Dobler. Selon l'article 2 de la loi d'organisation du Législatif cantonal, le Parlement exerce la haute surveillance sur le Gouvernement, l'administration et les autorités judiciaires. Dès lors, la proposition de la majorité de la commission s'avère fidèle aux prérogatives du Parlement. En effet, notre proposition est globale et se doit par conséquent de définir des objectifs généraux à l'attention du Gouvernement; elle s'interdit d'intervenir dans l'opérationnel, qui est du ressort du Gouvernement.

En conclusion, merci de soutenir la proposition de la majorité de la commission sous la forme d'une charge négative de 1'760'000 francs, soit 14,74 postes de travail à 120'000 francs (100'000 francs de salaires + 20'000 francs de charges sociales). Merci de votre attention.

M. Hubert Godat (VERTS), au nom de la minorité de la commission : En défendant la position de la minorité sur cet objet, je m'offre, pour la dernière fois dans ma brève carrière parlementaire, le rare plaisir... que dis-je, le doux frisson qui consiste, pour un assez indémodable gauchiste comme moi, à être – juste quelques minutes – gouvernemental. Je ne boudrai pas ce petit plaisir !

M. Philippe Receveur, ministre (*de sa place*) : Nous non plus ! (*Rires.*)

M. Hubert Godat (VERTS), au nom de la minorité de la commission : Merci !

Une grande minorité de la CGF (5 contre 6) est d'un avis différent sur cette question, différent de l'avis exprimé par Jean-Marc Fridez. Nous sommes, nous aussi, soucieux que les effectifs de l'administration cantonale ne deviennent pas pléthoriques mais nous examinons cette question sous l'angle des prestations que l'Etat a choisi – ou se voit obligé – de fournir.

Le nombre des employés de l'Etat dépend des tâches que le Canton s'est fixées (ce sont des choix politiques et institutionnels sur lesquels le Parlement ou le peuple peuvent revenir à tout moment pour les modifier). Mais le nombre des employés de l'Etat dépend aussi des tâches déléguées par la Confédération, tâches auxquelles on ne voit pas comment le Canton pourrait se soustraire.

Ceux qui trouvent qu'il y a aujourd'hui – ou qu'il y aura demain – trop d'employés d'Etat devraient, à notre sens, faire par voie parlementaire des propositions pour rationaliser ou supprimer des tâches qu'ils jugent mal gérées ou superflues. Et sachant qu'il faut deux ans pour qu'une motion entre en vigueur, il fallait peut-être en déposer il y a deux ans déjà.

Mais lorsqu'il s'agit de supprimer des postes dans l'administration, il convient de s'assurer qu'il ne faudra pas externaliser, c'est-à-dire privatiser, les tâches dont on fait l'économie, sans quoi la diminution du nombre d'employés de l'Etat s'accompagne d'une augmentation des charges de ce même Etat. Et c'est souvent ce qui se passe lors de telles opérations.

Donc, je résume : la minorité de la CGF vous recommande de ne pas suivre la proposition qui vous est faite et je vous remercie de votre attention.

M. David Eray (PCSI) : L'effectif du personnel de notre administration aura tantôt doublé depuis l'entrée en souve-

raineté ! Certes, les tâches sont plus nombreuses et plus complexes. Mais une politique additive s'est installée sans pour autant analyser les tâches et déterminer si elles sont encore d'actualité ou si elles peuvent être exécutées de manière plus rationnelle.

Un déficit conjoncturel est très pénible pour toute société et difficilement prévisible.

Un déficit structurel rend toute société le subissant dépendante des marchés financiers et des prêts octroyés par les banques. Et la proposition du Gouvernement d'augmenter le nombre de postes dans l'administration de quelques dizaines de postes va exactement dans le sens dangereux de renforcer le déficit structurel du Canton.

Dans ce contexte, une petite phrase prononcée par le Gouvernement a inquiété de nombreux citoyens; je la cite : «Aujourd'hui, nos comptes sont meilleurs; il n'y a plus cette barrière psychologique; on a donc tendance à lâcher du lest. C'est une réaction assez naturelle finalement que le Gouvernement a, je le reconnais, de la peine à contenir». (Fin de citation.)

Pour reprendre cette affirmation du Gouvernement publiée par «RFJ» le 10 octobre dernier, on pourrait la parodier ainsi : Nous avons des rentrées fiscales supplémentaires; lâchons du lest, créons quelques dizaines de postes !

L'augmentation de près de 60 postes depuis 2009 nous a vivement interpellés. Cela représente une charge salariale de presque 70 millions sur dix ans.

Nous tenons à préciser que nous ne remettons absolument pas en cause la qualité du travail effectué par le personnel de l'administration. Par contre, nous pensons que les départements doivent travailler de manière plus complémentaire. Il y a un manque évident de transversalité au sein de l'administration. Des procédures optimales de travail doivent encore être trouvées, tout en évitant les doublons ! Une réorganisation au sein de l'Etat est également souhaitable; des interactions sont possibles avec les futures communes fusionnées.

Nous sommes également stupéfaits de voir que les progrès technologiques et les investissements informatiques réalisés ont pour résultat la création de nombreux postes. Est-ce cela la modernisation ? Investir dans l'informatique et augmenter les postes de travail ? Nous disons non à cette logique dangereuse.

Ne faisant pas de la politique de bistrot, comme l'a laissé entendre le député-camarade Dobler, je vais vous donner un exemple illustrant parfaitement ce que je viens de dire : la commission de gestion et des finances a siégé à l'Office des véhicules à Delémont en date du 1^{er} juin dernier. On nous a montré un office bien organisé, des pistes utilisées de façon efficiente grâce au portail informatique. Et, surtout, on a entendu une phrase intéressante (je cite) : «L'informatisation des pistes (donc des pistes d'expertise) nous a fait gagner dix minutes par contrôle et le retard ne s'accroît plus». (Fin de citation.)

Un retard qui ne s'accroît plus, c'est que le flux de travail est maîtrisé. Or, on constate que l'Office des véhicules engage un nouvel expert dans le but de rattraper le retard. De toute évidence, cela devrait être tout au plus un poste temporaire. On a, je vous le rappelle, un retard qui ne s'accroît plus; on engage un expert pour rattraper le retard; le retard sera tôt ou tard résorbé : que fera cet expert à ce moment-là ? C'est ainsi que, petit à petit, on augmente d'une part le

déficit structurel de l'Etat et, d'autre part, on diminue l'efficacité de l'administration en ayant une surdotation en personnel.

Et ceci, Monsieur le ministre des Finances, me rend confus par rapport à votre affirmation précédente concernant l'Office des véhicules.

Tout ceci est une tâche du Gouvernement et on attend de ce dernier qu'il cesse de lâcher du lest et qu'il transmette aux générations futures une structure d'Etat aussi efficiente que possible.

Nous doutons fort que des audits pourront, dans cette problématique, apporter des solutions concrètes. C'est le rôle du Gouvernement, qui a une vue d'ensemble sur l'administration et qui est responsable de la gestion du personnel, de faire appliquer une ligne de conduite demandée par le Parlement mais aussi par les Jurassiennes et les Juras-siens.

Bloquer l'effectif à la hauteur du 31 décembre 2011, comme le suggère le groupe PDC, c'est mettre une priorité à solutionner cette problématique et inviter à trouver des solutions rapidement au niveau du Gouvernement. Le PCSI soutiendra donc la proposition du groupe PDC. Je vous remercie.

M. Nicolas Eichenberger (PLR), président de groupe : Ah, que voilà un classique très prisé des parlementaires issus du centre-droit de notre Parlement !

A reprendre le Journal des débats, les députés UDC, démocrates-chrétiens, évidemment libéraux-radicaux, se préoccupent assidûment de la question de l'évolution des effectifs de l'administration et de l'enseignement, manifestement sans que cela ait pu aboutir à des résultats visibles. La raison principale tient sans doute au fait que l'Etat est un grand vaisseau avec une inertie si importante que les changements de cap mettent un temps tel à se faire sentir que même les ministres les plus endurants peuvent s'y perdre. Il y a bien longtemps, dans une galaxie lointaine, très lointaine – ah non, c'est autre chose – dans une autre vie, avec sa motion no 763, Monsieur le ministre des Finances en est une démonstration éloquentة...

Le problème des classiques est qu'on s'en lasse s'ils ne portent pas de fruits ou ne sont pas revisités de temps en temps. Ainsi en est-il de la présente proposition. Le groupe PLR n'a pas changé d'avis sur la conception qu'il a de l'Etat, de son fonctionnement et de son rôle pour la collectivité ou l'individu. Avec la sagesse et le sens des responsabilités dont il essaie de faire preuve, même si les répercussions ne sont pas toujours ce qu'elles pourraient être, il constate pourtant que l'inscription de cette rubrique n'apporte pas grand-chose, ni à la cause globale à long terme de la diminution des effectifs, ni à celle plus immédiate du déficit budgétaire 2012.

A rappeler d'abord que, sur les 35 postes dont il est question, 20 ont déjà été pourvus avant même que le Parlement ne puisse se prononcer. D'un autre côté, sur les 15 places restantes, 6 résultent tout simplement d'un transfert de compétences entre les communes et le Canton, qui découle de la législation fédérale. Il ne saurait être question de faire une distinction en donnant une sorte de quitus parlementaire entre des places repourvues très, voire trop rapidement, et celles qui ne l'ont pas encore été. Il ne saurait davantage être question de discuter d'une augmentation d'effectif qui provient d'une législation de droit supérieur, si ce

n'est pour encourager le niveau institutionnel libéré du travail concerné de le supprimer effectivement de son propre budget.

Par rapport à la rubrique en tant que telle, le groupe PLR note en particulier qu'entre le taux de rotation normal du personnel, qui est de l'ordre de 5 % par an, les départs naturels et les postes qui sont pourvus temporairement, le Gouvernement aurait beau jeu d'atteindre sans broncher l'objectif demandé, sans faire le moindre effort pour réfléchir aux besoins réels et à la dotation nécessaire pour répondre à ces besoins. L'effet incitatif, pour ne pas utiliser un autre terme, qu'on cherche à obtenir n'est donc pas atteint.

La proposition, alléchante au premier abord, manque donc sa cible et c'est pourquoi le groupe PLR ne la soutiendra pas. Cependant, comme il y a à priori accord sur le fond, il déposera durant cette session une série de propositions qui doivent permettre à l'Etat de réfléchir sérieusement à ces questions. Il s'engage aussi, par principe, à soutenir les interventions qui iraient dans le même sens. Merci pour votre attention.

M. Francis Charmillot (PS) : Le groupe socialiste ne soutiendra pas la position de la majorité de la commission, respectivement du groupe PDC.

Je me demandais toujours quand j'allais soutenir un jour mon cher collègue, le ministre Charles Juillard, un jour parce qu'on se connaît depuis longtemps. Je ne savais pas que ça serait aujourd'hui et, surtout, contre son propre parti ! (*Rires.*)

Le simple refus de postes sans argument est à considérer comme quelque chose de peu efficace et est vraiment un tout petit peu simple. Sans ces postes, ce sont des prestations que les citoyens n'auront pas et, alors, le cas échéant, c'est cela qu'il faudra expliquer. Bloquer les effectifs, oui bien sûr, tous ces discours tiennent la route. Quand il s'agit du terrain, quand il s'agit d'être face au citoyen et à ses attentes, les choses sont parfois bien plus compliquées que ça.

Il s'agit de répondre aux attentes des citoyens, d'avoir des services compétents et qui sachent répondre pleinement à ces attentes.

L'ensemble des arguments sur tous les postes ont été transmis à la commission, comme l'a relevé le président de celle-ci tout à l'heure. Dire aujourd'hui « il faut tant de postes en moins et au Gouvernement de se débrouiller pour trouver les solutions » n'est pas suffisant ! Nous devons porter le souci, comme Législatif, de faire des propositions et de pouvoir être capable de donner des solutions. On ne peut pas simplement renvoyer le Gouvernement à son étude.

En l'état – je ne vais pas répéter ce qu'a dit mon collègue Hubert Godat, que je rejoins complètement – le groupe socialiste vous demande de ne pas soutenir la proposition de la majorité de la commission mais celle de la minorité. Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe Schaffter (CS-POP) : Un mot pour sans doute clore cette discussion. Je ne comprends pas la position du PCSI, et du PDC encore moins. C'est le courage des faibles d'avancer comme ça en proposant une charrette sans s'arrêter à des propositions. Venez avec des propositions concrètes ! Je salue, dans ce sens, la position du Parti libéral-radical qui est sereine vis-à-vis des prestations que l'Etat se donne et que l'Etat doit proposer et assurer vis-à-vis

des citoyens jurassiens. Le PCSI et le PDC viennent aujourd'hui sans aucune proposition concrète et, dans ce sens-là, il faut rejeter cette politique qui vise à simplement satisfaire des préoccupations populistes et rien d'autre ! Je vous remercie.

M. Jean-Marc Fridez (PDC) : Mesdames et Messieurs, nous sommes dans une situation quelque peu particulière. C'est vrai que le groupe démocrate-chrétien soutient la plupart du temps son ministre et, aujourd'hui, nous ne sommes pas du même avis, comme vous avez pu le constater.

J'ai dans mon propos parlé d'une motion, qu'il faut deux ans pour la réaliser – c'est Hubert qui l'a rappelé – et je n'ai pas, volontairement, citer la motion no 763 qui demandait le blocage des effectifs. Motion préconisée par notre ministre des Finances lui-même !

Je crois qu'ici le groupe radical – c'est vrai qu'en commission, on a été surpris de leur position – c'est vrai que le président avait lancé un appel pour que nous fassions des propositions communes; chaque parti ira de sa propre proposition; le Parlement sera souverain pour déterminer quelle mesure il prendra. Les mesures que nous vous proposons aujourd'hui correspondent, si on rajoute la participation à l'assurance perte de gain, à peu près à 2 millions de francs. Ça veut dire que le compte de fonctionnement serait amélioré de 2 millions de francs par année. 2 millions de francs par année, ça représente une amélioration du degré d'autofinancement de 5 %, ce qui veut dire qu'en 2014, on pourrait sans autre être conforme au frein à l'endettement.

Je crois qu'ici, il s'agit de réagir tout de suite, de bloquer les effectifs. 41 postes qui partiront l'année prochaine. S'il y a une véritable volonté du Gouvernement de se mettre autour de la table et de briser ces fameuses frontières qui existent entre les départements, je suis persuadé qu'on arrivera à atteindre l'objectif. Les barrières qu'il y a entre les départements, elles existent mais, plus fort encore, il y a des barrières entre les différents services. C'est ces barrières-là qu'il faut absolument briser. Se mettre autour de la table et, en finalité, faire en sorte que l'effectif soit contenu.

On peut nous reprocher de ne pas proposer dans le détail des propositions de refus de postes. D'ailleurs, le groupe radical n'en propose pas dans les propositions de détail. Je suis conforme à ce que j'ai dit : on se limite à une proposition globale. Donc, encore une fois, je vous propose de suivre la majorité de la commission. Merci de votre attention.

M. Loïc Dobler (PS) : Il est vraiment intéressant ce débat. Le Parti socialiste est d'accord avec le Parti libéral-radical, le PCSI est d'accord avec l'UDC. Enfin, il arrive des choses quand même assez fantastiques. On défend le ministre des Finances. Il y a vraiment des choses particulières dans ce débat.

Donc, voilà, mais j'insiste encore une fois quand même sur le fait que et le PCSI et l'UDC... Pour une fois, je félicite l'UDC de faire des propositions concrètes; après, ça ne veut pas dire que je suis d'accord avec ces propositions mais, au moins, j'espère qu'il y aura des interventions parlementaires qui iront dans ce sens pour qu'on puisse prendre position.

Encore une fois, le PDC n'a pas le courage – il faut dire les mots tels qu'ils sont – de faire des propositions concrètes. Dites-nous dans quels services ! On ne vous demande pas de dire quels postes précis; on vous demande de nous dire dans quels services vous souhaitez voir des pos-

tes supprimés ou des diminutions de postes. On ne vous demande pas de nous dire que c'est telle secrétaire, c'est tel concierge ou je ne sais quel poste qu'il faut supprimer. On vous demande simplement, de manière générale, dans quels départements, respectivement dans quels services vous voulez supprimer des postes. Et là, effectivement, c'est beaucoup moins facile que de faire des grandes théories à la tribune du Parlement parce qu'on vote sur des motions, et le PDC en fait souvent partie, qui sont des demandes très précises pour l'administration. Et ensuite, une fois qu'il faut prendre des mesures d'économies, c'est tout de suite beaucoup plus compliqué et on envoie le Gouvernement trouver des solutions. Alors, c'est un peu facile !

Encore une fois, comme cela a été dit par le ministre Charles Juillard, les rares propositions qui sont faites d'économies au niveau de l'administration sont souvent contestées, et je fais partie de ces personnes qui contestent ces mesures mais le PDC en fait également partie. Donc, à un moment donné, il y a un grave problème de cohérence et on aimerait un peu plus de concret et on se réjouit de voir, dans les prochaines sessions, les mesures concrètes que vous nous proposerez.

M. Francis Charmillot (PS) : J'aimerais répondre à mon collègue Fridez. Dans mon travail, je collabore avec plusieurs services, respectivement plusieurs départements. J'ai l'occasion tous les jours de voir qu'on peut toujours améliorer la communication, la transversalité. Je suis absolument d'accord avec ça, complètement d'accord. Que ça se traduise en termes de gain de postes, j'en suis beaucoup moins sûr. En qualité de travail, en qualité de communication et améliorer par là les prestations qu'on offre aux citoyens, probablement. Mais forcément traduit en termes de postes à économiser, pas du tout. Je rejoins simplement ce que vous dites mais ça signifie pas forcément, pour moi, qu'il faut renoncer aux postes qui sont prévus.

M. Nicolas Eichenberger (PLR), président de groupe : Avec beaucoup moins de lyrisme que notre cher collègue Hubert Godat, qui termine aussi ces jours n'est-ce pas, rapidement pour indiquer à notre cher collègue Jean-Marc Fridez que la mention de la motion no 763 était simplement un rappel au sujet de l'importance du sujet, aussi pour le groupe libéral-radical, motion qu'il avait d'ailleurs soutenue à l'époque et qui avait été acceptée par le Parlement.

Pour le reste, il n'y a pas lieu, à ce stade, de faire des propositions de détail. Le groupe PLR a indiqué pourquoi tout à l'heure, dans sa prise de position, et il a aussi dit – je le répète pour que ce soit clair – qu'il soutiendrait, par principe, les interventions qui seront déposées ou qui seraient déposées prochainement et qui iraient dans le même sens. Merci pour votre attention.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : En effet, Monsieur Charmillot et Monsieur Dobler, il se passe des choses bizarres dans le Parlement... mais ce n'est pas la première fois ! Cette fois, c'est moi qui suis soutenu par le Parti socialiste. Dernièrement, c'est la droite qui a soutenu les propositions de votre ministre de la Santé, contre votre avis. Voyez qu'il y a des fois des positions à géométrie variable mais ça fait le charme de la démocratie et de la vie de ce Parlement.

Que dire de plus que ce qui a été déjà dit, que retenir ou retirer de ce qui a été dit à cette tribune sur cette question ? C'est un peu difficile, je ne vous le cache pas parce que je

ne suis pas sûr que même une chatte y retrouverait ses petits !

Quelques éléments peut-être, Mesdames et Messieurs les Députés. Tout d'abord, ce n'est pas pour se faire plaisir, ni pour faire plaisir à qui que ce soit, que le Gouvernement crée des postes. S'il en crée, c'est parce qu'il y a au bout des prestations à accomplir et le Gouvernement n'a pas le sentiment qu'aujourd'hui, les fonctionnaires – excusez-moi, les employés d'Etat – se tournent les pouces. Alors, on en trouve toujours peut-être quelques-uns qui sont peut-être un peu trop longtemps à la pause, qui fument trop souvent des cigarettes durant la journée mais, ça, je crois que ce sont les aléas d'une entreprise, comme celle de l'Etat, avec un certain nombre de collaborateurs derrière lesquels on ne peut pas être tout le temps et en permanence. Et je crois que, ça, il faut aussi admettre de vivre avec.

Donc, je crois qu'il y a une réalité, qui est celle de dire : et bien, il y a des prestations, d'après ce que j'ai compris et retenu, servies par l'Etat et par ses employés, de qualité et que le Gouvernement souhaite au moins assurer la même qualité dans le service qui est fait à la population et à ceux qui en profitent.

Appartient-il au Parlement ou non de se mêler d'opérationnel ? Si on s'en tenait au principe, Monsieur le député Fridez, je serais d'accord mais le Parlement fait aussi parfois des exceptions. Pas plus tard que lors du budget de l'année passée, souvenez-vous, ce Parlement, contre l'avis du Gouvernement, a accepté la création d'un poste supplémentaire; c'est lui-même qui l'avait décidé, ici dans cette même salle, à peu près à la même date ! Alors, est-ce qu'il appartient au Parlement ou pas de se mêler d'opérationnel ? Je ne le crois pas sous l'angle de la Constitution mais il y a des réalités, de nouveau, qui, dans le jeu démocratique, font que parfois on transgresse certaines limites, certes très théoriques.

Je rappelle aussi les quelques exemples donnés tout à l'heure. Lorsqu'il s'agit de formuler des propositions claires, des propositions de rationalisation, des propositions d'amélioration, il se trouve toujours une majorité ou des groupes suffisamment importants pour faire en sorte que les projets du Gouvernement – eh oui.. parce qu'il en fait ! – ne sont pas toujours soutenus.

Alors, est-ce qu'on peut aussi se soustraire à un certain nombre d'obligations, notamment fédérales ? Nous aurons le débat très prochainement puisque le Gouvernement a arrêté sa position dernièrement et il transmettra le dossier encore cette année au Parlement, celui de la nouvelle organisation de la protection de l'adulte et de l'enfant, que le Gouvernement propose de regrouper sous une égide cantonale en créant un nouveau service qui va nécessiter l'engagement de nouveaux collaborateurs. Certains pourront être repris des communes, voire au sein de l'administration, mais il y aura de toute façon des postes supplémentaires à créer. Alors, comment faire ? Nous avons deux ou trois options. C'est créer un service mais en lui donnant, ma foi, les moyens de pouvoir accomplir ses tâches. Ou externaliser mais avec le risque, c'est qu'on perde complètement le contrôle sur l'évolution des coûts et travailler par mandat, je crois que ça n'arrange pas les finances de l'Etat; ça améliore peut-être le tableau des effectifs mais, en termes de charges globales de l'Etat, ça ne les améliore en tout cas pas. Et le «turn-over»; alors, bien sûr, c'est un terme à la mode où on estime que, sur la base des départs naturels, on peut sans autre ne pas renouveler un certain nombre de postes. Je crois que cet examen, il est fait régulièrement par le Gouvernement.

Là où on peut peut-être s'améliorer – nous en avons déjà discuté entre nous – c'est véritablement d'essayer de rompre cette logique additive en disant que, finalement, les prestations qu'on sert, on continue toujours de les servir sans vraiment ou pas toujours suffisamment se poser la question si elles doivent encore être servies ou pas. Ce qui nous permettrait peut-être de récupérer ci ou là quelques unités qui nous donneraient la possibilité d'améliorer, respectivement de servir d'autres prestations. Mais j'ai cité des exemples en CGF et je n'ai pas trouvé une seule tête pour hocher dans le sens positif quand j'ai dit : nous aurons bientôt dans le «turn-over» le départ du chef de l'Office des sports; est-ce qu'il faut ne pas le remplacer pour récupérer ce poste et le confier à d'autres tâches ? Je n'en sais rien; voilà, c'est un exemple sur lequel le Gouvernement devra se pencher si telle est notamment la volonté du Parlement.

En ce qui concerne les blocages, Monsieur le député Eichenberger, c'est vrai que, dans une autre vie, il y a une autre motion qui avait été acceptée par le Parlement, qui a quand même eu des effets si vous prenez les tableaux d'effectifs qui ont été distribués en commission de gestion et des finances. Et je suis convaincu que vous les avez vus. Ça a quand même eu des effets.

Et nous verrons très bientôt, Monsieur le député Eichenberger, dans votre autre vie, dans votre future vie, comment vous allez intégrer les décisions de ce même Parlement et nous verrons bien comment est-ce que nous allons faire et collaborer ensemble pour arriver à mettre en œuvre ces décisions parlementaires !

En ce qui concerne le manque de transversalité, nous avons bien entendu parlé de ce manque de transversalité mais on n'a pas beaucoup cité d'exemples pour dire où est-ce qu'il n'y avait pas assez de transversalité, notamment entre départements et entre services. C'est vrai que nous avons une logique de l'administration qui est plutôt de travailler en silo mais le Gouvernement jurassien a déjà, depuis quelque temps, essayé de briser ces silos en faisant ce qu'on appelle des fameux guichets uniques. C'est-à-dire que nous avons une porte d'entrée pour que le citoyen puisse obtenir la prestation; il vient demander la prestation à ce guichet unique et, derrière, l'administration se met en rapport avec les différents services pour qu'une autorisation... typiquement, je cite en exemple les autorisations en matière d'activités sportives sur la voie publique : avant, il fallait faire le tour de trois ou quatre services et, aujourd'hui, il n'y a plus qu'un service qui, lui, s'occupe d'enregistrer la demande et ensuite d'aller chercher les autorisations auprès des différents autres services pour rendre cela possible vis-à-vis du citoyen, et ainsi simplifier la vie du citoyen qui demande une prestation. Donc, dire que ça n'existe pas, que c'est complètement hermétique, je ne crois pas que ce soit vrai. On peut toujours faire mieux, je vous le concède.

Quant à ce que l'informatisation pousse à la création de postes, alors, là non plus, je n'ai pas entendu que nous ayons cité des exemples en la matière, ni d'ailleurs pu démontrer quoi que ce soit de cette affirmation. Et, là, Monsieur le Député, vous êtes dans les discours de cantine ou de bistrot ! Parce que c'est trop facile d'annoncer des choses comme ça sans même esquisser l'ombre d'une proposition.

Et quant à l'Office des véhicules, je vous renvoie et j'ose le dire ici très ouvertement : j'étais à tort – puisque, là, je crois que j'ai eu tort – dans ceux qui prétendaient qu'en début de législature, les députés, au travers des commissions,

devraient faire le tour des services, respectivement des départements pour se familiariser avec ce qui se fait dans les services, ce qui se fait dans les départements, et ainsi pouvoir mieux se rendre compte des prestations qui sont servies et du travail de l'administration dans son ensemble. Or, il se trouve que l'Office des véhicules a été visité par la commission de gestion et des finances et, au terme de la visite, suite au retard constaté, il a été proposé d'engager un expert supplémentaire et cet expert qui a été engagé, je peux vous assurer qu'il arrivera à la retraite sans avoir rattrapé l'entier du retard. Et bien, il se trouvait que, sur ces constats, les membres de la CGF ont dit : «Oui, c'est vrai, on devrait bien engager un expert de plus à l'Office des véhicules – c'est dans le PV, Monsieur le Député ! Vous pouvez aller voir, je vous renvoie au PV – puisque d'une part c'est rentable et d'autre part ça permettrait de rattraper le retard».

Mais, moi, ça m'est complètement égal. On peut le faire mais, j'entends, il faudrait aussi – on parle ici de cohérence – être effectivement cohérent.

Tout ça pour dire, Mesdames et Messieurs les Députés, que si le Gouvernement vous propose des augmentations de postes, c'est vraiment pas pour se faire plaisir, c'est pas pour faire plaisir mais c'est pour pouvoir continuer d'offrir des prestations, des prestations de qualité, à l'ensemble de la population jurassienne.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission est acceptée par 30 voix contre 27.

Le président : Comme je reçois pas mal de signes d'impatience de la salle, je vous propose de faire la pause de midi. Nous reprenons les débats à 14.30 heures. Merci de votre patience.

(La séance est levée à 12.55 heures.)